

L'hiver fait sa 1ère victime sur la route 55

par Yvon Rousseau

WINDSOR — L'hiver a fait sa première victime sur les routes de la région, hier matin. Une violente collision frontale survenue à la suite d'un dérapage sur une chaussée glissante a fait un mort et deux blessés, aux environs de 8 heures 30, sur la route 55, à quelques milles au sud de la sortie de Windsor.

La victime, Bernard Leblanc, 24 ans, résidant au 316 rue High à Sherbrooke, prenait place dans l'auto conduite par M. Richard Caron, 30 ans, du 1190, rue Courtemanche, à Magog. Celui-ci repose au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, où l'on considère son état comme assez grave.

M. Caron, au volant d'une Ford Pinto, rouge, de modèle 1978, se dirigeait vers Drummondville, au moment de la collision frontale.

Le conducteur de l'autre voiture impliquée dans la tragédie est M. David Vineberg, 26 ans, du 1565, rue Dominion, à Sherbrooke, qui était au volant d'une Chevrolet, Camaro, noire, de modèle 1980. Il allait en direction de Sherbrooke. M. Vineberg est gardé sous observation au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul, de Sherbrooke.

La personne décédée, pour sa part, a rendu son dernier souffle au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul, de Sherbrooke, où elle avait été transportée.

Selon les enquêteurs du détachement de Richmond de la Sûreté du Québec, la tragédie a été causée par le dérapage de l'un des véhicules impliqués, au moment où le conducteur tentait de doubler une autre voiture. Le véhicule aurait complètement traversé la chaussée pour heurter de plein fouet une voiture filant en sens inverse.

L'enquête, dans cette affaire, a été confiée à l'agent Jean-Marc Vidal, du détachement de Richmond de la SQ.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Défaite de 8-5 aux mains des Bruins

Le Canadien traverse une mauvaise passe

Lindbergh frustre les Nordiques — D 1

la tribune

73e ANNEE — No 146 — 28 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, VENDREDI 10 DECEMBRE 1982 —

(SAMEDI 60¢) 40¢
Livraison à domicile
\$2.25 par semaine

La hache s'abat: 109 décrets

• Le débat à l'Assemblée nationale se poursuivait toujours cette nuit

QUEBEC (PC) — Les 109 décrets déposés hier à l'Assemblée nationale pour mettre fin aux négociations dans le secteur public prévoient des périodes de récupération différentes pour les salariés du secteur de l'éducation.

Le débat se poursuivait toujours cette nuit à l'Assemblée nationale autour de l'adoption du projet de loi 105 qui décrète les conditions de travail des 300.000 travailleurs du secteur public jusqu'en décembre 1985.

Alors que les travailleurs de la fonction publique et ceux du réseau des affaires sociales vivront cette période de récupération de trois mois à compter du premier janvier prochain, ceux du réseau de l'éducation ne subiront la baisse de salaire de 19,45 p.c. qu'à compter du premier février dans le cas des enseignants du primaire et secondaire, et à partir du premier mars dans le cas des enseignants du niveau collégial.

"Est-ce pour isoler les enseignants des autres travailleurs et éviter qu'ils ne tombent tous en colère en même temps ? — Non c'est simplement pour tenir compte du fait que les enseignants sont rémunérés sur une base de 200 jours par année au lieu des 365 comme le reste des salariés et qu'il fallait étaler leur récupération sur une période de 50 jours, le quart de leur année. Il fallait aussi tenir compte de certaines mesures qui devaient s'appliquer, dans leur cas, dès le mois de janvier", a répondu Me Jules Brière aux journalistes au cours d'une rencontre informelle avec des représentants du Conseil du trésor quelques heures après le dépôt des décrets.

Cette période de récupération qui s'étendra donc au-delà du premier avril pour les enseignants ne pose aucun problème pour le budget de M. Parizeau puisque les crédits destinés à l'éducation sont établis pour la période de juin à juin.

20 millions \$ de plus

Les décrets qui accompagnent la Loi 105 ou Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public, comportent par ailleurs une nouvelle réduction de la récupération globale de \$521 millions prévue au départ avec la Loi 70.

Ainsi, en ajoutant \$20 millions aux \$95 millions contenus dans ses offres dites finales du 29 novembre, le gouvernement réduit à \$406 millions la récupération des hausses salariales consenties depuis le premier juillet dernier.

Cela aura pour effet d'annuler tota-

lement la récupération de 19,45 p.c. pour les 56.500 travailleurs gagnant \$16.000 et moins et de moduler la baisse de salaire du premier trimestre pour les 105.000 autres gagnant entre \$16.000 et \$22.000.

Les dernières offres gouvernementales prévoyaient qu'au total 122.000 travailleurs, dont le traitement est inférieur à \$20.000, seraient totalement ou partiellement épargnés. Ce nombre passe maintenant à 161.500.

Du côté salarial, le gouvernement a aussi modifié ses offres du 29 novembre en retirant la clause d'enrichissement pour la troisième année, 1985.

Le négociateur Lucien Bouchard a expliqué qu'il avait été offert de créer un organisme paritaire pour établir le taux de cette augmentation, mais, a-t-il dit hier, il n'est plus possible d'y songer avec l'avènement des décrets.

Tous les décrets, sauf ceux destinés aux travailleurs de l'éducation, entreront en vigueur le 2 avril.

Qualité de l'éducation

Dans une intervention, le ministre de l'Éducation, Camille Laurin, a affirmé que la qualité de l'éducation ne se réduisait pas aux conditions de travail et à la quantité des enseignants.

"La qualité de l'éducation est le fruit d'un ensemble de politiques et de mesures qui dépassent largement la simple addition d'enseignants et l'amélioration des conditions de travail des personnes en cause", a-t-il dit.

Cette qualité de l'enseignement implique aussi les régimes pédagogiques, les services aux élèves, le contenu des programmes, le décloisonnement des tâches, les rencontres avec les parents et la stabilité de l'école, selon le ministre.

Pour le député libéral d'Argenteuil, Claude Ryan, le projet de loi "constitue une atteinte grave aux libertés syndicales de la part d'une formation politique qui s'est pourtant toujours présentée comme défenseur des syndicats".

Le député d'Argenteuil a affirmé que l'obligation dans laquelle se trouvaient les députés d'étudier 50.000 pages de textes en quelques heures "constituait une insulte à l'intelligence des citoyens du Québec".



(Laserphoto PC)

Le leader parlementaire de l'opposition libérale, Fernand Lalonde, a demandé à voir les décrets sur les employés du secteur public...et on lui a apporté les 80.000 pages qui constituent ces 109 décrets.

A minuit, déjà 12 députés, six de chaque formation politique, avaient pris la parole.

Compte tenu des circonstances, le climat est demeuré relativement calme pendant le débat, autant sur le parquet de l'Assemblée que dans les galeries.

Il faut dire que des mesures spéciales de sécurité avaient été prises.

Des agents de la Sûreté du Québec épaulaient les gardiens habituels de l'Assemblée nationale aux portes de l'édifice et chaque visiteur devait s'identifier pour être admis au parlement.

Chrysler: entente de principe conclue

TORONTO (PC) — Chrysler Corp., numéro 3 de l'automobile aux États-Unis, a finalement conclu une entente, jeudi, avec ses travailleurs canadiens et américains.

Il y a tout lieu de croire, donc, que les 9.600 travailleurs canadiens pourront reprendre, lundi, le travail dans les six usines ontariennes de Chrysler Canada.

Le débloqué survenu au Canada aux premières heures de la matinée de jeudi, a été suivi, quelques heures plus tard, par une entente entre la société-mère et ses 43.000 travailleurs américains.

Selon les responsables syndicaux, les travailleurs canadiens en grève depuis cinq semaines en Ontario seront appelés à voter samedi et dimanche. Le comité syndical des négociations recommandant, à l'unanimité, l'approbation.

Négociateurs syndicaux et patro-

naux poursuivaient jeudi soir les discussions sur les clauses normatives et s'attendaient à un accord global avant la date du vote syndical.

"Je suis certain qu'il (l'accord canadien) sera ratifié", a déclaré M. Ken Gerard, président du local 444 à Windsor, qui a ajouté: "Nous en sommes très heureux."

Les négociations ont été très difficiles, a déclaré M. Bob White, directeur canadien des Travaillleurs unis de l'automobile (TUA). "Je crois que les travailleurs de Chrysler seront extrêmement fiers de leur accomplissement."

C'est la première fois qu'une entente conclue au Canada sert de modèle pour un règlement aux États-Unis.

• Le secteur privé n'a pas à payer seul

(Parizeau)

• Hausse de 14%: un non-sens

(Bérubé)

• CEQ: grève fin janvier?

• Louise Harel vote contre la motion

• Rancourt: on n'a pas le choix

— B 1

bonne journée!

TEMPÉRATURE—

NEIGE: — 8 C. — DEMAIN: VARIABLE.....C-5

Aujourd'hui

TAXES À SHERBROOKE

Sans fournir de chiffres précis, le maire de Sherbrooke, M. Jean Paul Pelletier, a indiqué hier à Léon Dion que la hausse de taxes qui frappera les contribuables le premier janvier prochain sera

moins élevée que les 6 ou 7 pour cent qu'il avait d'abord prévus. La Tribune a d'ailleurs déjà fait état d'un chiffre de 5,4 pour cent.

A-3

ÉCOLE NEUTRE?

Une école multi-confessionnelle et même neutre. Cette position rendue publique hier par un comité de parents de l'école Larocque appuyé par le directeur Yvon Bibeau constitue la toute première que prend une école et

un directeur face aux recommandations du Livre blanc sur la réforme scolaire. Et cette position, souligne Michel Rondeau, va plus loin que les suggestions du ministre Laurin.

C-1

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS et DIV.....C-2
- CARR. et PROF.....B-6
- LE CANADA.....A-8
- DÉCÈS.....C-8
- D'UNE LIGNE.....A-2
- FINANCES.....B-4
- PETITES ANNONCES...C-4
- DÉTENTE.....C-6
- LE QUÉBEC.....A-7
- ROMAN.....C-7
- SPORTS.....D-1
- VIVRE EN '82.....C-1

CONCERT DE NOEL

Le chœur Héritage
La chorale les Oisillons
L'orchestre symphonique
des jeunes de Sherbrooke
en collaboration avec
LA FONDATION DES AMIS DE
L'HÔTEL-DIEU

la tribune

DIMANCHE 19 DÉCEMBRE 1982
14:00 ET 20:00

SALLE MAURICE O'BREADY

la tribune — le métropolitain

Sept mères prennent d'assaut le bureau de Painchaud

...pour obtenir un sursis de 6 mois avant la fermeture de la pédiatrie à l'Hôtel-Dieu

par Lise Ouellette

SHERBROOKE — Sept mères de famille bien décidées à obtenir au moins un sursis de six mois avant la fermeture de la pédiatrie à l'Hôtel-Dieu, ont pris d'assaut hier avant-midi le bureau d'Albert Painchaud, directeur général du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS).

"Nous étions tannées de ne pas obtenir de rendez-vous, ni de réponse à nos appels téléphoniques", d'expliquer la porte-parole du groupe, Francine Asselin, accompagnée des mères ayant pris position, dans LA TRIBUNE d'hier, sur le transfert de la pédiatrie au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS).

"Nous voulons que le CRSSS reporte de six mois le transfert au CHUS et la fermeture à l'Hôtel-Dieu afin de nous donner le temps d'étayer notre position et de démontrer que la pédiatrie régionale au CHUS, ça ne satisfait pas nos besoins et ceux de nos enfants".

C'est seulement après avoir reçu

l'assurance de M. Painchaud qu'il tenterait d'inscrire la visite du groupe à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration, mardi prochain, que les mères ont quitté les lieux, fort satisfaites d'ailleurs de leur première manifestation.

Aujourd'hui, elles s'attendent à recevoir l'autorisation de se faire entendre par le conseil, "sinon, nous allons prendre les moyens pour être écoutées de toute façon", de lancer Mme Asselin.

"C'est simple, on veut rien savoir du CHUS! Nous refusons carrément d'y aller parce que ce n'est pas accessible et que, contrairement à ce que

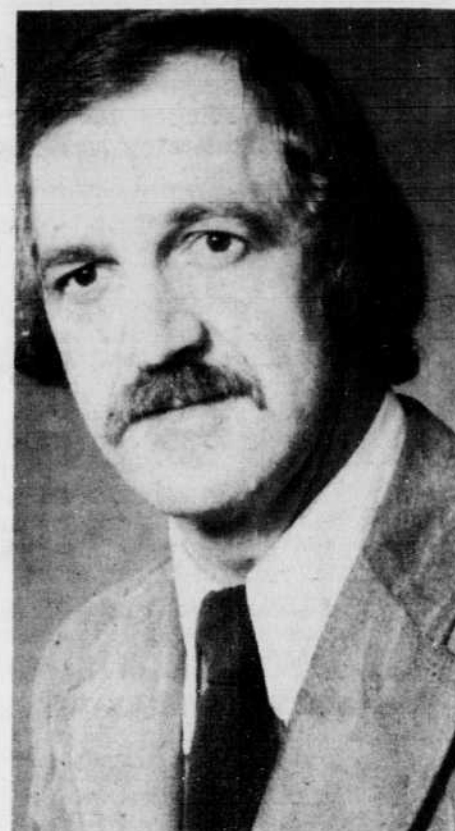
cet hôpital proclame, les services n'y seront pas meilleurs."

"Il n'y a pas beaucoup de parents qui ont 13 \$ par jour à payer pour des taxis, surtout en période de chômage et d'inflation!"

"Nous avons toutes vécues des expériences insatisfaisantes au CHUS. Nous y rencontrons un régiment d'internes et de résidents mais jamais notre médecin traitant", poursuit la porte-parole.

Mme Asselin et son groupe accusent le Conseil régional de "bafouer les enfants" et de tenir compte du seul aspect économique au détriment de l'aspect humain.

"Pour l'instant, notre mouvement est spontané mais il va vite devenir organisé et si, mardi soir, le Conseil régional ne maintient pas la pédiatrie ouverte à l'Hôtel-Dieu pendant six mois, nous prendrons des moyens plus durs qu'une occupation", prévient la porte-parole.



Albert Painchaud, directeur général du CRSSS

L'abolition des postes de péage sur les autoroutes

Rien de fondé, dit Québec

SHERBROOKE (LD) — Il n'y a rien de fondé dans cette histoire; il ne s'agit que d'une rumeur, a indiqué hier la porte-parole du bureau du ministre des Transports du Québec en réaction à une déclaration précédente

d'un membre du Mouvement pour l'abolition des postes de péage.

Selon une dépêche, le vice-président de ce Mouvement, M. Guy Pagé, se demandait ouvertement si cet organisme n'est pas sur le point de rem-

porter une victoire chaudement disputée. M. Pagé disait détenir certains indices lui permettant de croire que le gouvernement retiendrait dorénavant la possibilité d'une taxe de 0.02 \$ sur l'essence à la grandeur de la province

pour défrayer les coûts d'entretien des autoroutes.

Au ministère des Transports, la porte-parole a brièvement commenté qu'à sa connaissance, cette hypothèse d'une taxe n'a jamais été soulevée.

Titulaire de ce dossier, le ministre Michel Clair a toujours été assez ferme vis-à-vis les abolitionnistes du péage. Il ne refusait pas d'en discuter, mais laissait très peu d'espoirs.

Dans les Laurentides, un comité spécial, incluant des maires et des députés, a été formé avec le mandat d'examiner toute la politique des transports terrestres dans cette région; dans ce cadre, on se penchera bien sûr sur le phénomène du péage. Le comité en viendra à des recommandations au gouvernement.

La taxe dont parlait M. Pagé serait tirée d'une taxe déjà existante. En mai prochain, la taxe spéciale de 0.07 \$ sur l'essence prendrait fin. On prête l'intention au gouvernement de retenir 0.02 \$ pour financer les autoroutes à la place du péage.

Pour acheter l'ancienne école St-Jean Baptiste

La Coopérative n'a plus besoin que d'un fonds de démarrage de la SCHL

SHERBROOKE — La Coopérative des citoyens unis de Sherbrooke est toujours intéressée à l'achat de l'ancienne école St-Jean-Baptiste, de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke: il suffit d'obtenir un fonds de démarrage de la part de la Société centrale d'hypothèque et de logement.

C'est ce que révélait hier M. Félix Arthur Gauthier, président de la Coopérative, en notant que "tout le travail de débroussaillage de ce volumineux dossier est terminé, à quelques sprints près", et qu'il ne reste plus qu'à obtenir de la SCHL un fonds de démarrage pour permettre à la Coopérative des citoyens unis de se porter acquéreur de l'école.

Selon M. Gauthier, les nombreuses démarches entreprises il y a un an par la Coopérative et l'intervention de plusieurs individus, députés et orga-

nismes pour défendre la cause de la Coopérative ne sont pas étrangères à la décision du ministère des Affaires sociales de refuser au centre hospitalier St-Vincent-de-Paul la permission d'acquiescer l'école pour la démolir et utiliser l'espace comme stationnement.

La Coopérative des citoyens unis de Sherbrooke (CHACUNS) est durement accréditée et fonctionne depuis deux ans et demi. Elle œuvre dans le domaine de l'habitation pour les personnes âgées, à la retraite ou à la pré-retraite.

Quant les intentions de St-Vincent avaient été rendues publiques l'an dernier, le président de la Coopérative avait sursauté d'indignation et déploré que les besoins en logement des personnes âgées ne soient pas satisfaits: autonomie, sécurité, regroupement pour éviter l'isolement et d'autres en-

core. "La logique en avait pris pour son rhume", juge M. Gauthier.

Aujourd'hui, le président dit que la Coopérative est prête à représenter sa soumission pour l'achat de l'école et qu'elle déposera dès cette semaine une demande à la Société d'habitation afin d'en obtenir un fonds de démarrage. "Ne serait-ce pas le plus beau cadeau de Noël à offrir aux personnes âgées?", interroge M. Gauthier.

Le comité d'école du Triolet vraiment déterminé à "vendre" la polyvalente

SHERBROOKE — Le comité d'école du Triolet est déterminé à vendre la polyvalente!

Vente un peu spéciale, explique Mme Céline Daneau Bergeron, car il s'agit d'attirer à l'école les parents d'enfants de sixième année du secteur ouest afin de leur faire connaître Le Triolet.

"Chaque année, les parents d'élèves de sixième année s'interrogent sur l'école où ils enverront leur enfant pour le secondaire, explique Mme Bergeron. Chaque année aussi Le Triolet reçoit la visite

de parents qui veulent connaître l'école avant de prendre une décision."

Céline Daneau Bergeron explique qu'il est venu une idée au comité de parents de la polyvalente lors du visionnement d'un montage audio-visuel de qualité exceptionnelle réalisé par le directeur adjoint Ulrich Chagné: préparer un tel montage pour présenter les divers aspects de la vie quotidienne du Triolet, ses divers locaux, ses divers équipements.

Aussitôt dit, aussitôt fait: un groupe de parents a simulé une visite du Triolet en plein jour, avec la présence du petit peuple de la polyvalente et M. Chagné a filmé la visite.

"Quand les parents des enfants de sixième année nous rendent visite chaque année, dit Mme Bergeron, ils entendent dans une école vide et, s'ils peuvent y voir les locaux et les équipements, ils doivent cependant se contenter d'en imaginer l'atmosphère quand les élèves et le personnel y sont: le montage suppléera à ce manque. C'est ainsi que nous présenterons dorénavant le montage aux visiteurs avant de leur faire faire la tournée des locaux."

NOUVEAU SUCCÈS DES COURS D'ESPÉRANTO

SHERBROOKE — Une trentaine d'étudiants encore se sont inscrits en espéranto à la première session à l'Université de Sherbrooke.

En effet, le succès qu'a rencontré en 1981 le cours crédité d'espéranto à la faculté des Arts s'est pleinement confirmé, dit le professeur Pierre Collinge.

M. Collinge annonce d'ailleurs, à l'occasion de la fin du trimestre, que la Société espérantiste de Sherbrooke organisera, au salon 34 de la faculté des Arts, le 14 décembre, à 20h30, une petite réception à laquelle sont invités tous ceux et celles qui désiraient en savoir plus long sur la langue internationale.

L'espéranto est une langue internationale dont le but essentiel est de promouvoir l'amitié internationale et les relations entre les différents peuples de la terre. De toutes les langues actuellement existantes, c'est — et de très loin — la plus facile à assimiler. Les enquêtes les plus récentes ont montré qu'il faut entre 7 et 12 fois moins de temps pour apprendre l'espéranto que pour apprendre n'importe laquelle des grandes langues du monde.

d'une ligne... à la page

PUBLICITE PUBLIC-REPORTAGE CONCOURS
PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

Bingo MARATHON
3 DIMENSIONS \$5,000

3 MARATHONS CONSECUTIFS D'UNE VALEUR TOTALE DE \$5,000

Utilisez la carte La Tribune V (rouge) distribuée le 6 novembre pour un marathon d'une valeur de \$1,000, la carte La Tribune V (verte) distribuée le 13 novembre pour un marathon d'une valeur de \$1,500 et la carte La Tribune V (bleue) distribuée le 20 novembre pour un marathon d'une valeur de \$2,500.

MARATHON - CARTE ROUGE
MONTANT A GAGNER \$1,000.

GAGNANTS DU \$1,000.
M. Emile Pelletier, 44, rue St-Georges, Danville
Mme Claire Vachon, 925, rue Lisieux, Sherbrooke
Mme Lucien Jolibois, 2313, rue Demers, Drummondville
CES PERSONNES ONT GAGNE AVEC LE NO N-32 PUBLIE MARDI LE 30 NOVEMBRE 1982

MARATHON - CARTE VERTE
GAGNANTS DU \$1,500

Mme Diane Laroche, 244, rue Principale, C.P. 592, Danville
Mme Patricia Beaudoin, 1102 Place des Lilas, #5, Valcourt
Mme Claire Fontaine, 925, rue Maisonneuve, Magog
Mme Lisette Turcotte, 349, rue Vincent, Sherbrooke
M. Jean-Louis Bourdeau, Chemin Venise, R.R. 5, Magog
CES PERSONNES ONT GAGNE AVEC LE NO I-24 PUBLIE MERCREDI LE 8 DECEMBRE 1982.

MARATHON - CARTE BLEUE
MONTANT A GAGNER \$2,500.

Numéro à marquer aujourd'hui sur votre carte: MERCREDI, le 8 décembre 1982: B-14
Numéro à marquer aujourd'hui sur votre carte: JEUDI, le 9 décembre 1982: O-68
Numéro à marquer aujourd'hui sur votre carte: VENDREDI, le 10 décembre 1982: B-15

MARATHON - CARTE JAUNE
MONTANT BONUS A GAGNER \$1,000.

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui: MERCREDI, le 8 décembre 1982: G-47, N-45, O-74
Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui: JEUDI, le 9 décembre 1982: N-33, O-73, N-42
Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui: VENDREDI, le 10 décembre 1982: B-11, G-49, O-69

REGLEMENT:

- 1- Le BINGO 3 DIMENSIONS \$5,000, est une série de 3 MARATHONS dont l'enjeu total est de \$5,000, joué sur 3 cartes différentes. Dans les trois cas, s'il y a plus d'un gagnant, le montant sera divisé.
- 2- La première carte de BINGO LA TRIBUNE V (rouge) sera distribuée dans les Perspectives du 6 novembre 1982. L'enjeu de cette carte remplit est de \$1,000.
- 3- La deuxième carte de BINGO LA TRIBUNE V (verte) sera distribuée dans les Perspectives du 13 novembre 1982. L'enjeu de cette carte remplit est de \$1,500.
- 4- La troisième carte de BINGO LA TRIBUNE V (bleue) sera distribuée dans les Perspectives du 20 novembre 1982. L'enjeu de cette carte remplit est de \$2,500.
- 5- Le BINGO BONUS 1,000 est un marathon dont l'enjeu est de \$1,000. S'il y a plus d'un gagnant, le montant sera divisé. Cette carte LA TRIBUNE V (jaune) sera distribuée dans les Perspectives du 27 novembre 1982.
- 6- Les lecteurs jouent un seul marathon sur chaque carte. Les numéros à marquer sur chaque carte seront différents et seront publiés, dès le mardi suivant la distribution. Pendant une certaine période indéterminée, les 4 MARATHONS pourraient se chevaucher.
- 7- La Tribune ne peut garantir que chaque lecteur recevra les 4 cartes. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
- 8- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du MARATHON pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:00 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement.
- 9- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- 10- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- 11- La Tribune ne sera, en aucun cas, responsable pour plus de \$1,000, en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- 12- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours en vertu de la Loi sur les loteries et les concours, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- 13- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
- 14- Les employés réguliers de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.

84420

Avantages aux membres du Club Social de Sherbrooke Inc.

Rencontres sociales
Réceptions
Réunions
Dîners d'affaires
Service dans salons privés
Repas du midi à \$4.97

Affiliation:
Cercle de la Place d'Armes, Montréal
Club Canadien, Montréal
Ontario Club, Toronto

Bureaux d'affaires:
688, rue Prospect
567-8989



Six salons
pouvant accueillir de 10 à 200 personnes.
Bar-salon
Salle à manger
Menus de banquets
variant de \$6.75 à \$13.50

COUPON DE REPONSE

J'aimerais recevoir un formulaire d'adhésion

Nom.....
Adresse.....
Ville.....
Code postal.....
No de tél.....



Le jour tant attendu par les finissants des années 1971 et 1972 de l'école secondaire St-François est enfin arrivé. C'est en effet ce soir à la salle Cavallier de l'Hôtel Wellington qu'auront lieu les retrouvailles des anciens étudiants de cette institution. Cette soirée promet d'être inoubliable...

Le professeur Gérald Vézina ne semble pas apprécier que son nom apparaisse dans cette chronique. Y aurait-il de ses étudiants qui risquent "gros", à la veille des examens de fin de session...

Roma Dauphin a découvert que son poing droit pouvait lui rapporter beaucoup de sous. Tout dépend de la façon de l'utiliser...

Pierre Gauthier, une "vocation tardive" au hockey, maîtrise deux lancers, un lent et un changement de vitesse, encore plus lent. Depuis quelque temps, le gardien de but Jean-Guy Ouellet préfère prendre des paris avec Raymond Nadon qui possède un lancer plus conventionnel, mais presque aussi efficace...

Le juge Yvon Roberge a tellement une tête sympathique qu'il réussit même à se faire

prêter de l'argent sur la rue... ainsi récemment lorsqu'il a voulu quitter le stationnement du centre-ville où il avait garé sa voiture, il s'est trouvé sans le sou; si bien qu'il a dû emprunter un dollar d'un bon samaritain pour réussir à rentrer à la maison au volant de son véhicule...

Me Marc Pariseau est un véritable fanatique de la politique municipale depuis quelques mois, et il a tenté de faire partager son enthousiasme à son ami Jean-Bernard Belisle au cours d'un souper entre amis...

"d'une ligne... à la page" suite en A-4

TUILE CERAMIQUE
ROBERT VILLEMARE INC.
4230, King ouest, Sherbrooke, J1L 1W6, (Face au Motel La Réserve)

563-4030

Confiez vos travaux à des professionnels

Avant d'acheter, venez comparer nos prix et nos modèles.

Equipement distributeur des tuiles "Ramka"

Motel La Réserve

Boul. Bourque

TUILE CERAMIQUE ROBERT VILLEMARE

Fontaine

Rest. Elite

La Quotidienne
1525
Numéro-bon: 935223

LA HAUSSE DE TAXES DE '83

En deça des 6 à 7% prévus

— le maire Pelletier

SHERBROOKE (LD) — La hausse de la taxe foncière en '83 sera "un peu plus avantageuse" pour les contribuables que la prévision initiale de l'ordre 6 à 7 pour cent, a indiqué hier le maire Jean Paul Pelletier.

Les membres du conseil devront consacrer quelques heures encore à l'étude des budgets d'ici l'adoption officielle le 20 décembre. Mais le travail est suffisamment avancé pour qu'ils sachent assez précisément où leurs efforts aboutiront.

M. Pelletier n'a pas donné de chiffre précis sur la nouvelle hausse projetée qui sera dévoilée d'ici peu. Selon une rumeur, cette hausse serait près de 5,4 pour cent.

Dans son rapport sur la situation financière de la ville de Sherbrooke le 22 novembre, M. Pelletier n'avait pas caché la dure réalité, soit qu'il y aurait malheureusement une hausse de taxes. "C'est en tenant compte de ces dernières données aussi que je peux me permettre d'entrevoir avec vous tous qu'il y aura une hausse de la taxe foncière en '83, mais qu'elle sera d'un ordre de grandeur tout à fait compa-

nable à ce que les autres paliers de gouvernement jugent acceptable, et je dis bien "acceptable", dans le présent contexte, et non "souhaitable", déclarait-il à ce moment.

En conférence de presse, le maire devait ajouter que cet ordre de grandeur "tout à fait comparable" tournait autour de 6 à 7 pour cent. Maintenant il indique que le taux final sera inférieur à cela.

Il ne fait aucun doute que les membres du conseil, dont plusieurs étaient arrivés avec l'objectif de geler les taxes, ont scruté les dépenses avec grande attention.

Quant au projet d'une Place Hôtel de Ville, il est évident qu'il n'y aura pas de dépenses d'immobilisations en '83.

Lors de la dernière séance régulière, le conseil a autorisé le maire et le greffier à signer le contrat d'achat de

l'ancien terrain de La Cafetière pour 44,000 \$ dans le cadre du projet Place Hôtel de Ville.

Mais il semble bien que c'est parce que le nouveau conseil n'avait pas le choix. Avec l'accord de l'ancien conseil, la ville avait conclu l'achat. Il ne restait que le contrat à signer. Les membres actuels se sont fait dire qu'il pourrait en coûter plus cher de renier cet engagement d'achat que de signer le contrat. Plusieurs n'ont pas caché qu'ils se trouvaient mal à l'aise d'autoriser un achat pour un projet dont ils ne veulent pas.

Après les fêtes, quand il aura plus de temps, le conseil fera le point sur tout le dossier Place Hôtel de Ville. Selon l'accord pour la subvention de 80 pour cent des coûts d'achat des propriétés nécessaires (une subvention de 411,000 \$), le début des travaux devait commencer avant la fin de '83. Si le projet n'est pas réalisé, il fau-



Jean-Paul Pelletier

drait remettre les subventions versées et décider du sort des propriétés acquises.

Le conflit des Caisses pop... presque réglé

SHERBROOKE (MC) — Près d'une année après l'expiration du contrat de travail liant les deux parties, un accord apparaît éminent entre les employés et la direction des caisses populaires Ste-Famille et St-Jean de Brébeuf.

Réunis en assemblée générale mardi soir, les syndicats ont accepté majoritairement les dernières offres patronales. Toutefois, ils ont assujéti cette acceptation à la signature d'une lettre d'entente par laquelle l'employeur s'engage à ne pas exercer des mesures disciplinaires, de répressions ou des poursuites contre les syndicats "pour tout ce qui a pu se passer pendant le conflit."

La Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie étudie actuellement cette ultime demande syndicale. "Nous analysons présentement cette demande et nous verrons à donner une réponse rapidement", a précisé M. Robert Girard, chef du Service du personnel à la FCP-DE.

Les événements se sont déroulés rapidement depuis le début de la semaine. Celle-ci a commencé par une assemblée des socié-

res lundi et le lendemain, les parties patronale et syndicale ont participé à une séance de conciliation. Et à l'issue de cette séance, la partie patronale a présenté de nouvelles offres.

Convocation de l'assemblée générale, présentation des offres et vote d'acceptation majoritaire tard en soirée se sont enchaînés rapidement. "Les offres patronales demeuraient loin de nos demandes", précise M. Jean-René Ré, conseiller syndical à la CSN. Il note toutefois une légère amélioration au chapitre des congés fériés. "La partie patronale a également consenti une augmentation de 0,10 \$ cumulative pour le fond de compensation."

Aux yeux de M. Ré, l'acceptation conditionnelle à la signature d'une lettre d'entente vise "à se protéger contre l'anti-syndicalisme du mouvement Desjardins."

Première bataille de la "guerre froide"

Après avoir trainé de la patte, l'Été des Indiens a finalement capitulé et l'hiver, longtemps refoulé, a frappé sur tous les fronts, hier, faisant chuter le mercure à des niveaux déjà rayés de la mémoire des "rescapés" de la "guerre froide" québécoise. De fait, -19 °C en soirée et -21 °C la nuit dernière, il y avait de quoi faire trembler hommes... et autos. Armés de chauffe-moteurs, de câble survoltés, de couvre-sièges chauffants... l'automobiliste devrait être prêt à livrer, ce matin, sa première vraie bataille de l'année.

(Photo La Tribune)



Aux Affaires sociales Rejet des offres et grève générale

SHERBROOKE (MM) — Quelque 750 membres de la Fédération des Affaires sociales (CSN) oeuvrant dans huit institutions de Sherbrooke ont voté mercredi soir dans une proportion de 92% pour le rejet total des offres gouvernementales, et dans une proportion de 83% pour un plan d'action impliquant la grève générale illimitée qui serait vraisemblablement déclenchée dès la fin du mois de janvier si aucune entente n'intervient entre les deux parties d'ici ce temps-là, ce qui est évidemment peu probable.

C'est ce qu'a déclaré hier M. Jean-René Ré, conseiller syndical au sein de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), lors d'une conversation téléphonique.

Aux dires de M. Ré, l'assemblée qui s'est déroulée mercredi soir dernier ne consistait pas à regrouper les 5,000 syndiqués de la FAS pour les inviter à prendre le vote sur les deux points qui avaient été déposés sur la table.

"Lors de l'assemblée de mercredi dernier, il n'était pas question de rejoindre les 5,000 de la FAS. Ce sont plutôt les membres de huit institutions qui ont été appelés à voter. Et les résultats exprimés prouvent hors de tout doute que nos membres n'acceptent pas du tout les propositions gouvernementales et, à plus forte raison, les membres n'acceptent pas les

décrets imposés par le gouvernement alors que ce gouvernement ne connaissait même pas les résultats des différents votes pris un peu partout", de lancer M. Ré.

Le conseiller syndical a de plus tenu à préciser que certains membres visés lors de l'assemblée de mercredi n'avaient pas pu se présenter en raison de leur travail. Ces huit institutions de la ville de Sherbrooke regroupent environ 2,600 syndiqués. "Mais quelques membres avaient voté en après-midi."

Dans un autre ordre d'idées, M. Ré a indiqué que le gouvernement devrait revenir à la table des négociations pour éviter un possible affrontement entre les syndicats et la partie patronale.

"Ce n'est pas que nous voulons en venir à un affrontement, mais si le gouvernement conserve sa position, l'affrontement sera alors inévitable" de confier M. Ré.

D'ici le 15 décembre, l'ensemble des 5,000 syndiqués de la FAS, regroupés dans 22 syndicats de la région, seront appelés à se prononcer sur les dernières offres gouvernementales.

"Notre mandat est beaucoup plus fort qu'avant. Je crois que les autres votes qui seront pris devraient suivre la tendance exprimée jusqu'à présent, c'est-à-dire que peu de syndiqués acceptent les propositions du gouvernement", de terminer M. Ré.

5,845 \$ pour son projet intitulé "La formation et l'animation face au bénévolat."

Le projet Beauséjour du club de l'âge d'or Place Vimont bénéficierait d'une subvention de 3,704 \$ tandis que le Regroupement de l'âge d'or Plein air quatre saisons recevra un montant de 3,106 \$.

BANG... mais c'était le feu

SHERBROOKE — L'onomatopée "bang", hier matin, à Sherbrooke et en région était plutôt synonyme de collision mais pour M. Michel Bergeron, de Sherbrooke, c'était vraiment ce que ça voulait dire: une mini-explosion. Venant de quitter la Caisse populaire St-Joseph, coin Galt et St-

Louis et prenant place dans son automobile, M. Bergeron venait à peine de tourner la clé de contact qu'un "bang" suffisamment fort pour être inquiétant se manifesta. Croyant à un accident, il sort de son véhicule, un Pontiac 70, pour constater qu'il y avait feu sous le capot.

Fleurimont: la construction va

FLEURIMONT (MC) — En dépit de la récession économique, Fleurimont tire son épingle du jeu dans le domaine de la construction. Ainsi, au mois de novembre, la municipalité a émis des permis de construction dont la valeur excède le demi-million de dollars.

"C'est réjouissant de constater que ça va bien malgré la situation économique", a indiqué le maire Julien Ducharme en prenant connaissance de ces statistiques. Et c'est la construction domiciliaire qui amène le plus d'eau au moulin.

Au mois de novembre, 16 permis ont été émis pour une valeur de 464,000 \$. Ce qui porte à 112 le

nombre de permis émis pour la construction de maison unifamiliale en 1982. Dans ce domaine, la valeur des permis atteint 3,243,640 \$.

Depuis janvier, 281 permis de construction ont été émis pour une valeur globale de 4,097,590 \$. Ces permis concernent la construction domiciliaire, commerciale et les réparations.

Les surplus de la CSCS

200,000\$ déjà utilisés

SHERBROOKE — Des surplus accumulés de 679,462 \$ de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, le conseil des commissaires vient d'en redistribuer 200,000 \$ aux unités administratives, c'est-à-dire aux écoles et aux services de la CSCS.

Cette redistribution bénéficiera, entre autres, aux écoles Larocque, Assomption, Notre-Dame-de-Tout-Pouvoir, Desjardins, Sacré-Coeur, Coeur-Immaculé, Saint-Esprit, Ste-Famille et Carillon pour des projets à caractère physique. C'est ainsi qu'au lieu de pouvoir répondre aux 12 premiers projets à caractère physique des diverses écoles considérées par la CSCS comme des priorités, la décision du conseil des commissaires permet de répondre aux 25 projets les plus importants des écoles.

Locaux d'enseignement, maternelles, salles de dîneurs, salles de professeurs, éclairage de classes ou de stationnements, ventilation de gymnase, planchers de salle de récréation, clôtures, recouvrement d'asphalte, local polyvalent, aire de jeu, bibliothèque, vestibule, cloche automatique, secrétariat, bureaux sont autant d'objets que les projets réalisés à caractère physique représenteront pour 16 éco-

les de la CSCS. Leur exécution commandera des déboursés de 189,700\$.

A ces projets, s'ajoutent un fonds de 22,500\$ distribué dans les écoles, ainsi que l'installation de systèmes anti-intrusion pour 35,000\$.

Une somme de 10,600\$ sera consa-

crée aussi à l'acquisition de chaises.

Enfin, 31,500\$ seront accordés aux services du centre administratif de la CSCS: 15,000\$ pour l'acquisition de micro-ordinateurs, 7,000\$ pour réaménager les Services financiers dont le personnel se trouve mal installé,

Telle est la question que se posent certaines personnes, au Collège de Sherbrooke, actuellement.

En effet, d'ici le 17 décembre, les représentants des étudiants acceptent les demandes de remboursement de la cotisation des étudiants qui ne désirent plus être membres de l'Association?

Par contre, explique Alain Nadeau, de l'Association, ce remboursement ne saurait être fait qu'à la suite d'une assemblée générale convoquée en jan-

Le procès de Delmar Huff

Des vêtements... utiles ou inutiles pour le procès?

SHERBROOKE — L'avocat François Gérin a révélé qu'il avait remis à Delmar Huff à l'été 1981 des vêtements que sa famille lui avait confiés quelques jours après le décès de Mme Huff après qu'il eût la conviction qu'il n'étaient plus utiles pour le procès.

C'est ce qu'il a déclaré hier au procès de Huff, qui est inculpé du meurtre au second degré de son épouse Hilda le 5 juin 1981, alors qu'il était assigné par la poursuite.

Me Gérin a expliqué qu'il en était arrivé à cette conclusion à la suite d'une discussion avec le procureur et un psychiatre au sujet de la tournure probable de ce procès.

Son témoignage doit se poursuivre en matinée devant le juge Paul-M. Gervais de la Cour supérieure et un jury anglophone, constitué de 10 hommes et de deux femmes, au vu de la justice de Sherbrooke.

On se rappellera que le corps de Mme Huff, qui portait la trace de plusieurs coups à la tête, avait été découvert à l'aube du 5 juin 1981 près de la grange incendiée de son mari.

Le ministère public est représenté par Me Thomas Walsh tandis que Mes Louis-Philippe Gaipeau et Jean-Pierre Rancourt occupent pour la défense.

Hier, M. Walter Huff avait déposé que son père avait demandé au cours d'une visite qu'il lui avait faite avec d'autres parents à la prison, où il était détenu, de se départir de vêtements qui se trouvaient dans la descente du sous-sol de la maison.

Mme Brenda Gardner a rapporté que ces vêtements avaient fait l'objet d'une discussion dans la famille et ont été remis dans un sac de papier à la ferme de Dixville à Me Gérin qui les a emportés.

M. Walter Huff avait ajouté qu'il avait vu des taches de sang sur ces vêtements consistant en un pantalon et une chemise.

Me Gérin a témoigné qu'il s'était rendu à Dixville à la demande de la famille Huff qui avait plusieurs ques-

tions à lui poser alors que la mère était morte, que le père était détenu et que la grange était brûlée avec des animaux.

Il a dit qu'on lui avait demandé quoi faire avec certains vêtements de Huff.

Me Gérin a mentionné qu'il avait répondu qu'on pouvait les lui confier.

Il a noté qu'il avait rangé le sac dans le garage de sa résidence et l'a remis plus tard à Huff dans les circonstances qu'il avait expliquées précédemment.

Me Gérin a indiqué qu'il n'avait aucune obligation comme avocat d'informer la police ou le procureur de ce fait.

Il a précisé qu'il avait emporté les vêtements parce que la famille Huff semblait embêtée avec cela.

Me Gérin a souligné que si le procureur ou les policiers lui avaient demandé s'il était en possession de ces vêtements il le leur aurait dit.

Me Gérin a affirmé qu'il avait conservé les vêtements au cas de leur utilisation future, comme une expertise, par exemple.

Il a relaté que s'il avait pensé en 1981 que ces vêtements auraient pu être encore utiles il les aurait conservés plus longtemps.

Me Gérin a ajouté qu'il avait remis les vêtements à Huff à la suite d'une discussion avec le procureur et un psychiatre alors qu'il était devenu évident pour lui qu'on s'orienterait vers une défense d'aliénation.

On se rappellera que Huff avait fait une déclaration écrite à la police le 5 juin 1981 dans laquelle il donne une version à l'effet que son épouse l'avait attaqué avec une hache qu'il a réussi à lui enlever et qu'il l'avait frappée.

Cotisation: les étudiants REMBOURSÉS?

viert et selon la volonté de cette assemblée.

D'une part, M. Nadeau croit que l'assemblée pourrait juger que la cotisation, de 12\$, ne doit pas être remboursée en entier puisque les élèves ont tous bénéficié jusqu'ici des services offerts par l'Association: photocopies, journal, radio, café étudiant, etc. D'autre part, il indique que l'entente signée entre le Collège et les représentants des élèves stipule que "L'Association acceptera toute demande de remboursement", mais qu'il n'est dit nulle part qu'elle s'engage à rembourser. Il s'agit donc d'une question à tirer au clair aussi et les représentants des étudiants veulent savoir, dit Alain Nadeau, à quoi s'en tenir avant de poser quelque geste que ce soit.

Selon M. Nadeau, cette entente au sujet du remboursement a été arra-

chée par le Collège, qui aurait obligé les représentants des collégiens à la signer en échange d'une autre signature par laquelle le Collège accepte de percevoir l'an prochain la cotisation étudiante des élèves: cette dernière entente, devait absolument, selon M. Nadeau, être signée avant le 30 novembre, ce qui a amené les représentants des élèves à signer les deux ententes.

Selon la direction du Collège de Sherbrooke, l'entente concernant le remboursement des cotisations étudiantes ne laisse pas de place à l'interprétation et l'Association devra nécessairement rembourser les intéressés. "Tout au plus, dit M. José Leroux, l'Association pourrait ne rembourser que la moitié des 12\$, puisque nous sommes rendus à la moitié de l'année."

Les "hostilités" ont commencé sur la rue Sherbrooke...

Guerre de l'essence à Magog

MAGOG (GP) - Depuis quelque temps, les distributeurs d'essence de Magog se livrent à une reprise de la guerre de l'essence qui a pour conséquence de faire baisser les prix du carburant pour les consommateurs.

Ce sont des détaillants de la rue Sherbrooke qui ont commencé les hostilités en n'augmentant pas leurs prix lors de la récente hausse; leurs pompes affichaient donc 50.8¢ le litre d'ordinaire.

Peu à peu, les autres postes d'essence qui avaient suivi la tendance régionale en affichant des prix allant jusqu'à 53.9¢ le litre

d'ordinaire, ont commencé à limiter leur demande à 51.9¢, pour baisser à nouveau à 50.9¢ ou 50.8¢ selon les endroits.

Autres avantages

Ce phénomène se double du fait que plusieurs distributeurs acceptent aussi en paiement les bons de rabais offerts par les principales chaînes alimentaires. Certains d'entre eux, non affiliés, prennent même les bons de toutes les compagnies, tant d'essence qu'alimentaires!

Ces bons offrant généralement

une réduction d'un dollar pour un achat minimum de 35 litres d'essence, diminuent considérablement le prix du litre d'essence.

Selon les calculs de La Tribune, les consommateurs magogois économiseront jusqu'à 2.50\$ du plein d'essence ordinaire par rapport à leurs collègues sherbrookoïses, s'ils se prévalent de tous les avantages réitérés! En effet, un Sherbrookoïse qui achèterait 50 litres d'ordinaire à 53.9¢ paierait 26.95\$, alors qu'un Magogoïse qui s'approvisionnerait à une station service facturant 50.9¢ le litre d'ordinaire, et qui se servirait d'un bon d'un

dollar, ne paierait au total que 24.45\$. Dans ce cas précis, le litre ne coûte que 48.9¢.

Pas par plaisir

La précédente guerre de l'essence n'avait pas laissé beaucoup de traces en Estrie, et on peut se demander où conduira celle-ci, car cette fois une partie de la baisse du prix est absorbée par les chaînes d'alimentation; il est toutefois évident que les commerçants ne diminuent pas leur marge de profit avec plaisir, mais plutôt pour protéger leur part du marché.

C'est donc au consommateur de profiter au maximum de ces baisses des prix qui ne durent généralement pas longtemps.

En attendant, la guerre s'étend, et plusieurs postes d'essence du Boulevard Bourque ont aussi baissé leurs prix, sans aller toutefois jusqu'au prix de 50.8¢.

Enfin, les Sherbrookoïses n'ont pas encore intérêt à faire le voyage à Magog pour faire le plein, mais dès que la saison de ski va commencer, il ne fait nul doute que plusieurs feront le détour en venant du Mont Orford pour économiser quelques dollars.



(Photo La Tribune par Gilles Pélissier)

Une guerre sur deux fronts: le prix du litre et les coupons de rabais...

FAITS DIVERS

1,630 billets de courtoisie

SHERBROOKE (psj) - Dans le cadre d'une vaste opération visant à corriger les mauvaises habitudes des conducteurs qui, en abandonnant leur véhicule dans des parcs de stationnement, laissent portières déverrouillées, clé dans la fiche de contact, vitres entrouvertes, paquets ou articles de valeur à la vue, matériel sur le toit du véhicule, etc., les patrouilleurs de la Police municipale ont distribué en cinq jours seulement 1 630 billets de courtoisie reprochant à autant d'automobilistes 1 991 négligences ou infractions.

"Le but n'est pas de recueillir des amendes; d'ailleurs il n'en est pas question", mais le message de ces billets de courtoisie vise à éliminer les vols de véhicule et les vols dans les véhicules" de souligner le sergent Normand Mercier, responsable de la prévention à la Police municipale de Sherbrooke.

Les policiers porteront donc une attention spéciale aux véhicules en stationnement durant une bonne partie de décembre et ils demandent la collaboration des conducteurs si ces derniers ne souhaitent pas... s'offrir un nouveau véhicule à Noël, ou encore des accessoires d'automobile ou encore la désagréable nécessité de refaire les éplumes de Noël (les cadeaux s'étant envolés lors d'un vol). Fermer la portière et toute ouverture aux voleurs, c'est là le secret.

Pris en flagrant délit

Il était 05h15, hier, quand les deux patrouilleurs qui approchaient de l'accommodation Chez Ti-Père, située au 901 de la rue Larocque (coin Short, ont aperçu un individu à l'extérieur qui semblait se chercher des commissions.

Pendant qu'un des policiers vérifiait l'identité du jeune homme, l'autre patrouilleur jetait un coup d'oeil en direction du commerce. Derrière le comptoir pointait insolitement un bout de tuque: c'était un deuxième individu qui lui... faisait les commissions. Il avait déposé dans un grand sac que l'on utilise habituellement pour transporter de l'équipement de sport, 196 paquets de cigarettes et des cigares. Il était en quelque sorte en plein travail. Des cisailles avaient servi au voleur et au guetteur pour couper le grillage de la fenêtre et pénétrer dans le commerce.

Les policiers Laurent Blais et Claude de Billy ont conduit au quartier général les deux suspects qui ont été confiés aux détectives Roger Surprenant et Jean-Pierre Allaire, des enquêtes criminelles.

Gaëtan Jolin, 18 ans et Michel Bourget, 21 ans, ont comparu en Cour des sessions de la paix, hier, en rapport avec cette affaire.

Collision: trois blessés



Une mère et son bébé ont subi des blessures dans un accident (photo) de la circulation survenu vers 08h30 sur la rue Boucherville, près de la rue Mousseau, à Sherbrooke.

Il s'agit de Mme Carmelle Yargeau et de son bébé, David, âgé de deux mois, de Georgeville. Mme Yargeau a subi de sévères blessures. Tous deux ont été transportés par ambulance au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul.

Il semblerait que c'est beaucoup moins un problème de chaussée qu'un problème de givrage de pare-brise qui aurait provoqué l'accident. On croit savoir que l'autre conducteur impliqué dans cette collision frontale n'y voyant que difficilement, aurait augmenté le volume de la chaufferette ce qui aurait empiré la situation, a ainsi changé de voie sans le savoir et est allé donner contre le véhicule de Mme Yargeau.

Au début, on avait demandé l'aide des pompiers car on ne pensait pas pouvoir délivrer les deux blessés prisonniers dans leur véhicule.

On rapportait une dizaine de collisions pour l'avant-midi, à Sherbrooke. Il ne s'en est ajouté que très peu en après-midi.

Par ailleurs, un peu avant cette collision, sur ce qu'on appelle communément le "chemin du CHUS", un dérapage suivi d'une perte de contrôle a conduit un véhicule dans un fossé, 13e avenue et Chemin Brulotte, à Fleurimont, y blessant légèrement la conductrice, Mme Lise Rousseau, de Sherbrooke. Elle en a été quitte pour les examens d'usage à l'hôpital.

Hôtels de ville populaires

Les hôtels de ville semblent exercer un attrait particulier pour les voleurs puisqu'après Windsor, voilà que St-Denis-de-Brompton a vu son hôtel de ville être visité par les voleurs, de façon plus discrète toutefois.

Après avoir forcé leur entrée dans la bâtisse, les voleurs ont rafilé une calculatrice et de la boisson pour un montant de quelque 350 \$.

On rappelle qu'à Windsor, on avait troué un mur, viré les locaux à l'envers et volé de l'argent... tout ça pour se venger d'une situation économique difficile et de pénurie d'emploi comme si un hôtel de ville était un ministère du travail.

Deux alertes à la bombe

Deux alertes à la bombe ont marqué le point final d'un avant-midi passablement occupé pour les policiers de Sherbrooke. Ces deux alertes, oeuvre de plaisants, visaient les locaux de Travail-Québec, au 355 est de la rue King, à 11h32 et l'école Montcalm, boulevard Portland, à 12h53.

Pour le personnel de Travail-Québec, cet appel à la bombe a résulté en une heure de repas plus hâtive puisqu'on a évacué les locaux étant donné l'heure tandis qu'à Montcalm, tout s'est déroulé dans le plus grand calme, pour ainsi dire de façon presque inaperçue. Les fouilles n'ont révélé aucun colis suspect.

Une "mission impossible"... réussie

MAGOG (GP) - Une énorme grange centenaire a été démenagée d'un demi mille jeudi après une journée d'efforts et de mise en place.

"J'ai d'abord pensé que c'était une mission impossible" confie en riant le démenageur magogois André Fréchette, et pourtant, le travail a été exécuté de main de maître.

Dès mercredi, les ouvriers s'employaient à soulever et à placer sur une remorque spéciale l'énorme masse de 60 pieds de long par 32 de large et de 30 de haut. Il a fallu ensuite remonter l'assemblage le long d'un champ en pente prononcée, et pour cela, un bulldozer géant est venu remorquer le puissant camion qui n'en pouvait plus!

A plusieurs reprises, la grange a pris une telle inclinaison qu'il fallait reprendre la manoeuvre, mais elle fut finalement hissée près de la route 141, qui pour quelques mètres s'appelle encore la rue Merry road.

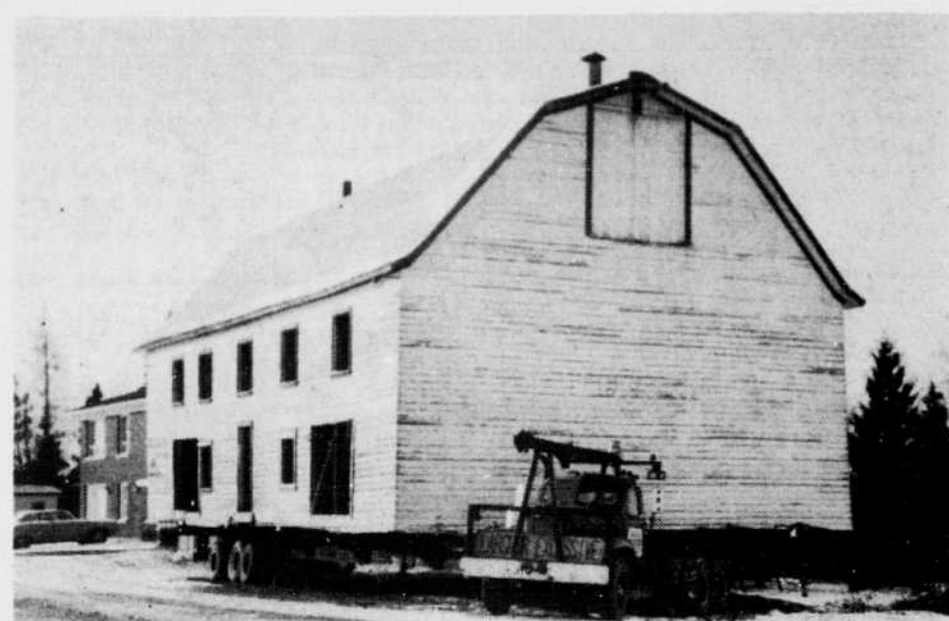
C'est jeudi que les derniers préparatifs ont eu lieu, entrepris entre autre par des employés de l'Hydro-Qué-

bec et de Bell Canada qui ont eu à enlever les fils qui étaient menacés par le passage du convoi exceptionnel.

L'Atelage a ensuite complété son voyage jusque dans la cour des Antiquités Magog-Orford, où le propriétaire, M. Gaëtan Longpré a déjà construit des fondations attenantes à son commerce pour l'y installer. Dans un bref avenir, la grange sera transformée en logement.

Tout indique que la grange aurait été construite par un M. Norbert Gendron, qui était maître de postes et commerçant, mais il est plus difficile de déterminer la date de sa construction; M. Laurent Lanahan, qui est maintenant âgé de 89 ans l'a toujours connue sur son site, face au Mont Orford.

Le nouveau propriétaire, M. Longpré, qui tient son commerce d'antiquaire depuis 6 ans sur la RR 2 dans le Canton de Magog (route 141, ou sortie 118 de l'autoroute 10) va donc lui redonner un coup de jeunesse, tout en préservant avec soin son cône français qui est d'une exécution parfaite.



Cette grange centenaire a démenagé d'un demi mille hier.

Condamné... un an plus tard

COATICOOK (YR) - Un individu de Coaticook a été condamné à 300 \$ d'amende et à 15 jours de prison, pour avoir menacé un policier avec une hache et avec ses poings, en cour municipale de Coaticook, mercredi soir.

Le prévenu, dans cette affaire, est Pierre Bélanger, de Coaticook, bien connu des policiers municipaux de la ville et de la cour municipale, a la

suite de plusieurs petites offenses, commises au volant de son auto.

L'incident reproché à Bélanger s'est produit le 24 décembre 1981, mais de nombreuses remises de l'audition de la cause ont retardé la sentence d'un an.

Plusieurs autres amendes furent imposées à des automobilistes pour des infractions au code de la route, par le juge municipal de Coaticook.

d'une ligne		à la page	
PUBLICITE	PUBLI-REPORTAGE	CONCOURS	
PUBLI-PROMOTION	ANNONCES	RELATIONS PUBLIQUES	

CAMPAGNE FINANCEMENT
pour les activités sportives des

SPARTIATES

du

SEMINAIRE SALESIEN

VENTE
de barres de chocolat.

KIOSQUE
au CARREFOUR DE L'ESTRIE
du 9 au 11 décembre 1982.

"AIDONS LES JEUNES"
(Gracieuseté de La Tribune)

LE GROUPE

"...se rencontre... et se raconte..."

Lors de la récente réunion de l'association "Le Groupe", tenue au Restaurant Elite, étaient également présents: MM. Réjean Giroux, Courtier d'assurance, Giroux, Lampron, Label, Rouleau & Associés Inc.; Pierre Legault, Courtier d'Immeuble, Pineault & Associés Ltée; René Vachon, propriétaire de Chez René Bar.

(4e d'une série de 7)

d'une ligne		à la page	
PUBLICITE	PUBLI-REPORTAGE	CONCOURS	
PUBLI-PROMOTION	ANNONCES	RELATIONS PUBLIQUES	

Au temps des Fêtes

le programme d'Arthur et son Oeuvre Inc. comprend:

- Dîner de Noël pour les personnes dans le besoin.
- Vêtements et jouets pour les enfants pauvres.
- Paniers de nourriture pour les familles
- Procure plusieurs secours pendant les mois d'hiver.

S.V.P., envoyez vos dons à:

"ARTHUR et son OEUVRE"

561 WELLINGTON SUD SHERBROOKE, QUE. J1H 5E2 TEL.: 567-9714

Faire chèques payables à: "ARTHUR ET SON OEUVRE INC." Nous accusons réception de votre don

"LA LADA N'EST PAS UN "CITRON" ET NE PRESENTE AUCUN PROBLEME MAJEUR"

"C'est une voiture qui n'est ni meilleure ni pire que les autres".

Une affirmation faite par l'Association pour la protection des automobilistes (APA) seulement quelques semaines après avoir déconseillé aux consommateurs l'achat d'une voiture Lada.

L'Association pour la protection des automobilistes (APA) a tenu sa première conférence de presse en commun avec une compagnie d'automobiles, Lada Cars of Canada, Inc., mardi le 30 novembre, pour modérer ses critiques contre la voiture de fabrication soviétique.

Le président de l'APA, M. Philippe Edmonston, a tenté d'expliquer cette volte-face, en disant que les médias avaient eu tendance à déformer la position de son association.

"Nous n'avons jamais dit que la Lada était un 'citron', a-t-il dit. C'est beaucoup plus en raison des plaintes à propos du service après-vente qu'à cause de la voiture elle-même que nous avons décidé de mettre la Lada dans la catégorie des voitures non recommandées. Selon nous, une douzaine de problèmes faciles à régler n'est pas une chose grave, puisque toutes les nouvelles autos en ont entre 20 et 25".

L'accusation qu'on sert à l'APA de coucher dans le même lit qu'une compagnie qu'elle dénonçait il y a peu de temps, est réfutée par M. Phil Edmonston quand il dit: "ce qui est important ce n'est pas de savoir avec qui on couche, mais de savoir à qui cela profite".

Il s'agit de protéger les 12,000 propriétaires québécois de Lada qui en profiteront, puisque Lada Cars of Canada a décidé, après entente avec l'APA, de corriger certains problèmes.

A cette même conférence de presse, le vice-président et directeur général de Lada Cars, M. Donald McArthur, a annoncé que toutes les voitures Lada achetées depuis le 1er novembre possédaient une garantie de trois ans ou 80,000 km.

De plus, pour faire preuve de son bon vouloir en ce qui concerne "certaines pièces électriques sur toutes les voitures ayant jusqu'à deux ans d'usage et moins de 50,000 km, qui ne sont pas couvertes par la garantie originelle seront remplacées. On entend ici les pièces de l'alternateur et le moteur des essuie-glace.

En ce qui concerne les plaintes pour le service après-vente, la compagnie a également pris des mesures correctives, ad-

mettant qu'elle n'était pas à la hauteur de la situation. Les concessionnaires qui étaient l'objet de plaintes ne font plus partie du réseau.

En ce qui concerne la région sherbrookoïse, M. Roland Kontgen, président de LA MAISON DE L'AUTO, se fera un plaisir de répondre à toute plainte formulée à l'endroit de son produit et du service après-vente.

On peut le rejoindre à: 564-0777.

la tribune

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tel.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNE
Directeur du service du tirage

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelots et routes motorisées, 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$185.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la Presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos facilitées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Téléphonis: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

la tribune — le régional

Hausse de 6% de la taxe foncière à Valcourt

VALCOURT - Le nouveau budget de la municipalité de Valcourt pour 1983 sera marqué par une augmentation d'environ 6 pour cent de la taxe foncière, c'est-à-dire de 11 cents par 100 \$ dollars d'évaluation.

Pour l'année qui vient, le taux de la taxe foncière passera de 1.60 \$ à 1.71 \$ des 100 dollars d'évaluation. Cependant les contribuables ne sentiront pas tellement les effets de cette hausse

à cause de la diminution de 12 cents des 100 dollars d'évaluation de la taxe scolaire imposée par la Commission scolaire Morilac. Donc la municipalité récupère 11 cents sur la

baisse de 12 cents de la taxe scolaire en augmentant le taux de la taxe foncière de 6%.

La taxe de la valeur locative, à savoir la taxe qui concerne les propriétaires de locaux de commerce ou d'usine, passera de deux à 2.50 \$ par 100 dollars d'évaluation.

La raison que donne le maire, M. Camille Rouillard, pour la hausse de la taxe foncière, est l'augmentation des différents services qu'offre la municipalité aux contribuables. Seuls les coûts du service d'aqueduc (taxe d'eau), qui sont de 125 \$ annuellement par unité de logement et les coûts de l'hygiène du milieu (ordures ménagères), qui sont de 60 \$ par an, demeurent les mêmes.

En revanche, le coût des autres services, tels le corps policier, l'administration municipale, le transport routier, le service de loisirs et de culture, l'atelier de réparation des véhicules publics et l'équipement mécanique, a augmenté.

Le rôle d'évaluation imposable pour l'année 1983 est de 41,151,780 \$. Pour l'année 1983, la facturation des comptes de taxe sera faite par informatique et les contribuables ne recevront qu'un seul avis.



Camille Rouillard

Municipalités en bref

Rock-Forest

ROCK-Forest (MM) - La décision relative à la nomination de M. Richard Tremblay à titre d'inspecteur pour le Service de Police de Rock-Forest ne sera connue que le 20 décembre prochain, date à laquelle cette question a été reportée. Ce point était à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil de ville de Rock-Forest tenue lundi dernier, mais après un délibéré d'une vingtaine de minutes à huis clos des édiles municipaux, on a décidé de remettre cette question lors d'une prochaine assemblée.

Dans le même ordre d'idées, l'on saura aussi le 20 décembre si le conseil municipal de Rock-Forest autorisera le maire Laurent Boudreau à signer un contrat avec la Fabrique St-Roch pour l'achat d'un terrain qui servirait à la construction d'un stationnement.

Le conseil municipal a accepté de payer un compte au montant de 1,041,811.86 \$ pour le fonds d'administration budgétaire Général et Aqueduc. Ce montant inclut aussi les 611,367.67 \$ d'échéances d'obligations à rencontrer.

Pour des travaux d'épuration pluvial faits sur le Chemin du Curé, le conseil de ville a accepté de payer la somme de 2,420.16 \$ à la firme Excavation René St-Pierre Inc.

Les édiles municipaux ont de plus accepté de payer un montant total de 4,041.53 \$ à la firme Dorilas Gagnon Ltée pour des travaux effectués sur le boulevard Mi-Vallon.

Windsor

WINDSOR (CC) - Le conseil municipal a consenti à verser une subvention de 60\$ à l'organisation du Village culturel de l'Estrie. En 1983, cette activité se tiendra à Bromptonville.

Un avis de motion sera présenté lors de la prochaine assemblée du conseil concernant le déneigement. Ainsi l'on demandera aux propriétaires de terrains sur certaines rues le droit de souffler la neige sur leur terrain plutôt que de la transporter dans un endroit prévu à cette fin. De plus, il est fortement possible que certains trottoirs, sur des rues résidentielles en particulier, ne soient pas déneigés. En ces temps économiquement difficiles, il faut savoir faire des coupures dans les budgets sans trop affecter les contribuables.

Magog

MAGOG (GP) - Les édiles ont décidé d'appuyer le projet de la fabrique Ste-Marguerite d'installer des patinoires en plein-air en assurant le déneigement des espaces aménagés.

Pendant le mois de décembre, les automobilistes pourront garer leurs véhicules gratuitement dans les stationnements municipaux; toutefois, ce cas de la ville ne s'étend pas aux parcomètres situés dans les rues.

Les locations d'espaces de bureau au gouvernement du Québec devraient rapporter 26,000\$ à l'Hôtel de ville.

Magog paiera une taxe foncière de 13,350\$ à la Municipalité régionale de comté Memphrémagog.

La municipalité a payé quatre octrois de 100\$ aux organismes suivants: Noël des oubliés, Centraide Estrie, le Comptoir familial et Télédon.

Des permis de construction ont été accordés au Château du Lac pour un projet d'agrandissement hôtelier et à l'usine Barmich pour la construction d'un débarcadère; dans ce dernier cas, la compagnie devra faire cadastrer son terrain.

La ville de Magog s'oppose formellement à ce que la ligne de haute tension devant rallier le Québec et les USA, passe par le territoire de la Municipalité régionale de comté Memphrémagog (MRC). Elle s'oppose ainsi au projet de corridor ouest, rejoignant ainsi la position adoptée par la MRC et Ste-Catherine de Hatley.

Diminution de la criminalité de 37% en deux ans

VALCOURT (MM) - Pour les deux dernières années, le taux de criminalité à Valcourt a connu une baisse d'environ 37 pour cent.

C'est du moins l'avis du directeur de la Sûreté municipale de Valcourt, M. Julien Picard. Selon ce dernier, il ne fait aucun doute que cette baisse sensible est en partie attribuable au fait que l'on retrouve moins de "chambres" dans cette petite municipalité.

"Dans le passé, nous éprouvions des problèmes avec des individus qui n'étaient de passage à Valcourt que pour un court laps de temps. Ces individus qui occupaient les chambres disponibles faisaient partie de la clientèle particulièrement active dans le secteur de la criminalité. Depuis environ deux ans, leur nombre a considérablement diminué,

si bien que pour ce qui est de l'année 1982, une baisse de 29.05 pour cent dans la criminalité s'est effectuée", de dire M. Picard.

Collaboration

Dans le même ordre d'idées, le directeur de la Sûreté municipale soutient que la bonne collaboration de la population et les nombreux programmes de prévention au sein des écoles et de la population en général ont aussi eu des effets positifs.

"Le travail constant des policiers, les nombreuses vérifications dans les véhicules apparaissant suspects, ont eu une influence certaine sur la criminalité. En 1982, 183 véhicules ont été interceptés par

les policiers pour vérifications. De ce nombre, 12 automobiles ont été saisies et remises entre les mains des inspecteurs de la Régie de l'Assurance-automobile du Québec. Tous ces efforts conjugués assurent une meilleure protection de la population. Les chiffres sont là pour le prouver", de commenter M. Picard.

Réduction des effectifs?

De l'avis de M. Picard, il semble que les édiles municipaux de Valcourt aient demandé à la Commission de Police du Québec d'effectuer des études sur le corps policier de Valcourt, et il n'est pas impossible qu'une diminution des effectifs policiers soit effectuée dans l'avenir.

A cela, le directeur de

la Sûreté municipale de Valcourt se dit en désaccord.

"J'estime que ce n'est pas parce que le taux de criminalité a connu une baisse qu'il faille effectuer des coupures dans le personnel du corps policier. Même si je suis prêt à respecter une éventuelle décision en ce sens, je crois que ce n'est pas une alternative à envisager. Car il se peut que les malfaiteurs deviennent plus actifs si jamais cette éventualité se concrétise", de poursuivre M. Picard.

En terminant, le directeur de la Sûreté municipale a déclaré que, depuis la mise sur pied d'un service de police à Valcourt en septembre 1970, aucun accident mortel n'est survenu dans les limites de cette ville.

Un représentant de la Chambre assistera à l'étude du budget

WINDSOR (CC) - La ville de Windsor a accepté lors de sa dernière assemblée régulière qu'un représentant de la Chambre de commerce assiste à l'étude du budget, de la municipalité, en tant qu'observateur.

Mais c'est bien plus qu'une simple question de curiosité de la Chambre. "Le but premier que nous nous sommes fixé est de prendre des informations pour nous aider à comprendre le budget", déclare le président de la Chambre de Commerce, M. Robert Bilodeau.

Selon M. Bilodeau, la Chambre locale veut par cette initiative apporter des idées constructives. Il poursuit en disant "que la Chambre contestera toute taxe qui semblera exagérer. Que ce soit pour la taxe

d'eau, les vidanges ou la taxe d'affaires. Selon 80% des commerçants, qui ont porté plainte, la taxe d'affaires est trop élevée. Les

marchands de Windsor payent 7% de la valeur locative de leur commerce. Ainsi, si la ville évalue un commerce à 1000\$, il en coûtera 70\$

en taxe d'affaires. Pour établir cette valeur locative, la ville se base sur la superficie du commerce (immeuble et terrain).

Bagarre: 3 arrestations

ST-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON (YR) - Les agents Jacques Gosselin et Jules Dery, du détachement de Richmond de la Sûreté du Québec, ont procédé à l'arrestation de deux individus dans la vingtaine et d'une adolescente, à la suite de la violente bagarre, qui s'est déroulée aux petites heures, lundi matin, à l'hôtel Laurier, de St-François-Xavier-de-Brompton.

D'importants dégâts avaient été causés à l'établissement, par les deux trouble-fête, qui lançaient chaises et boules de billard à qui mieux mieux, à travers le bar.

Les deux suspects dans cette affaire sont Sylvain Chabot, 19 ans, et Rénald Laroche, 20 ans, tous deux de St-Denis-de-Brompton, ainsi qu'une adolescente, elle aussi de St-Denis-de-Brompton.

Laroche comparait hier devant la cour. Il avait été détenu, en attendant de comparaître, puisqu'il se trouvait déjà sous le coup d'une probation, à la suite d'un vol.

Meilleurs vœux à notre clientèle et à tous nos amis.

MARC LAPOINTE

Station de service

- Alignement et balancement de roues
- Service réparations électriques
- Pneus neufs et rechapés
- Fabrication de clefs d'autos ou autres
- Antirouille

4540, rue Laval
LAC-MEGANTIC,
Tél. 583-1818

1957 CARITAS 1982



CARITAS-SHERBROOKE INC.

VOUS CONNAISSEZ?

LA LIGUE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE DE L'ESTRIE INC.

La Ligue pour la Protection de l'Enfance de l'Estrie dont l'objectif est de promouvoir les droits de l'enfance et de la jeunesse, plus spécifiquement, aide à protéger les enfants victimes de négligence ou de mauvais traitements.

C'est Caritas-Sherbrooke qui, en 1975, a fondé la Ligue pour la Protection de l'Enfance.

LE COMITÉ DIRECTEUR (1975)

Dr. Eliane Laporte, présidente
Guy Morin, vice-présidente
André Darche, sec.-exécutif
Mario Lucas, secr. d'assemblée

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUEL

Marie-Antoinette Sylvestre, prés.
Lucille Arès, vice-présidente
Denise Morin, secrétaire
Wilfrid Gilbert
Sylvie Boislard

Parce que les milliers de citoyens, répondant à l'appel de Caritas, ont accepté, au cours de ce quart de siècle, d'assumer des responsabilités, 25 nouveaux services ont vu le jour alors qu'une dizaine d'autres ont pris un nouveau départ.

L'ENGAGEMENT BENEVOLE DE CITOYENS CA EXISTE, ET NOUS Y CROYONS PLUS QUE JAMAIS!

Caritas-Sherbrooke
636, rue Québec
Sherbrooke (Québec) J1H 3M2
(819) 566-6345

LA BIJOUTERIE

Gaston Labbé

... vous offre, jusqu'au 31 déc.

un rabais de 20%

sur tous les bijoux en or ci-dessous, en magasin!

- Chaînes
- Breloques
- Boucles d'oreilles

Autres spéciaux en magasin.

Nous serons heureux de vous servir!

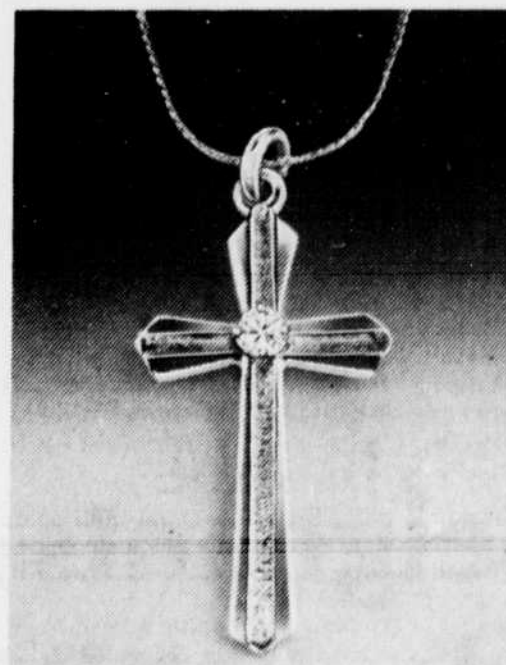


Gaston Labbé
36, RUE ANGUS,
EAST ANGUS, QUE.
Tél.: 832-2861



MEMBRE
DE LA CORPORATION DES
BIJOUTIERS DU QUÉBEC

'Joie'



Une dame spéciale sera très heureuse lorsque vous lui offrirez cette croix en or 14kt sertie d'un diamant brillant. La croix est suspendue à une chaîne assortie de 18" A 135\$, ce bijou Mappins vous plaira aussi.

Article agrandi pour montrer les détails

JOAILLIERS
Mappins

Plus que jamais, plus pour votre argent.
CARREFOUR DE L'ESTRIE — 562-1583



CHLT
TV

La petite maison dans la prairie; lundi 19 h 30



82519-2

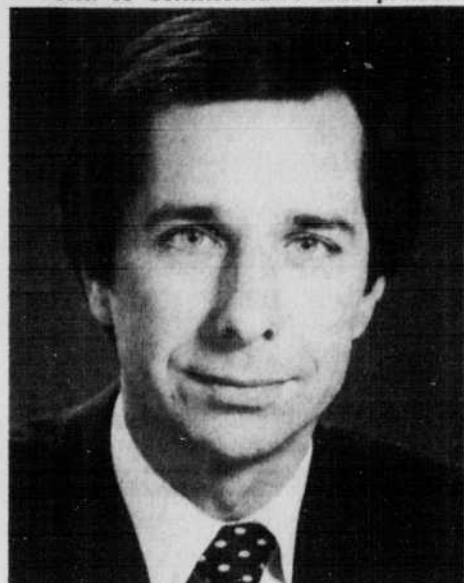
la tribune — l'amiante, le centre du québec, les bois francs

Le PLQ ne peut s'engager à restituer au secteur privé les compagnies minières nationalisées

— Daniel Johnson Jr

THETFORD-MINES (PS) — Le Parti libéral du Québec ne peut actuellement s'engager à restituer au secteur privé les deux compagnies minières d'amiante qui appartiennent au gouvernement du Québec par l'entremise de la Société nationale de l'amiante (SNA).

Voilà le commentaire très prudent



Daniel Johnson Jr.

émis par le député de Vaudreuil-Soulanges et critique financier du PLQ, Me Daniel Johnson Jr., lors d'une rencontre avec la presse qui faisait suite à une allocution prononcée à Thetford-Mines devant quelque 200 militants de cette formation politique.

Le député libéral a reconnu que cette réponse pouvait manquer d'intérêt face aux attentes de certaines personnes qui auraient peut-être souhaité un engagement plus formel. Mais, selon lui, il faut éviter de corriger une erreur par une autre erreur. Et, même s'il est toujours convaincu que le gouvernement péquiste a commis un faux pas en acquérant des entreprises d'extraction minière d'amiante, Me Johnson Jr. soutient qu'un prochain gouvernement libéral devra évaluer sérieusement la situation qui prévaut à cette époque avant de bouger. "Dans l'amiante, ce qui est fait, est fait."

Pas le Pérou

Le critique financier du PLQ est convaincu que les sommes investies par le gouvernement, pour l'acquisition des compagnies minières d'amiante, n'ont pas été utilisées à bon escient. "Le moment fut très mal

choisi pour faire croire à la population que ce serait le Pérou." Il affirme que le gouvernement aurait eu les pouvoirs nécessaires pour inviter les compagnies minières à participer aux travaux de recherche de la SNA. "Le développement de nouveaux produits à même les résidus est une bonne chose et moins dispendieux. Il faut continuer à faire des recherches dans ce

sens et le gouvernement devrait démontrer une volonté politique pour rétablir la crédibilité de cette richesse naturelle."

Me Johnson Jr. prétend que les faux espoirs nourris par le PQ ne rendent pas services aux Québécois du fait que la crédibilité des institutions gouvernementales est attaquée. "La planification et la prévoyance excluent

des choix d'ordre idéologique et le PQ ne l'a pas encore compris. C'est pour quoi, c'est le premier gouvernement dans l'histoire du Québec à démontrer clairement qu'il ne connaît pas l'économie."

Selon lui, cette malheureuse situation se reflète dans tous les secteurs. Il prend pour exemple la détérioration du climat social alors que 300,000

fonctionnaires devront rembourser ce qu'ils ont déjà gagné, les niveaux d'impôt trop élevés, la croissance des dépenses et la baisse des revenus.

En somme, pour Me Johnson Jr., le PQ n'a pas réussi à démontrer en six ans qu'il était capable d'administrer sagement. "C'est toujours la faute des autres..."

Un nouveau grand jeu social

DRUMMONDVILLE (GP) — Une quarantaine de personnes étaient rassemblées dans une salle du Restaurant Boisjoli de Drummondville et jouaient...

L'unique partie avait débuté à 9 heures 30 et devait se poursuivre jusqu'à 17 heures. Beaucoup des participants étaient des personnes handicapées venues du Centre du Québec, de la Mauricie, de l'Estrie et de Richelieu-Yamaska.

Ce jeu de société, qui s'appelle Es-cargohomme, était expérimenté pour la première fois dans notre région et devrait connaître une diffusion panquébécoise avant longtemps.

Inventé à Québec, il vise à faire connaître les étapes que doivent franchir les personnes handicapées pour être totalement intégrées à la société.

Hier, les participants étaient regroupés en quatre équipes d'environ 8 personnes. Un jury posait des questions à tour de rôle à chacune des équipes et le résultat de la réponse était inscrit sur un panneau placé à plat sur une table au centre de la pièce. Meilleurs étaient les résultats, plus vite les pions représentants des personnes affligées de divers handicaps, progressaient vers une pleine autonomie.

Evidemment, les équipes compéti-

tionnaient à qui mieux mieux pour gagner la partie.

Distraire...

On le comprendra rapidement: le jeu vise à distraire les personnes handicapées et les personnes-ressources qui y consacrent leur vie. Mais il y a plus, il sert aussi à la détente à faire connaître les obstacles et les moyens de s'en sortir aux personnes handicapées. Comme beaucoup de jeux de sociétés, il y a des primes et des pièges et le talent (ou la chance) des participants est d'attirer les uns et d'éviter les autres pour améliorer son score et remporter la victoire.

Pour les représentants de l'association du Centre du Québec de loisirs pour les personnes handicapées, ce jeu est à la fois utile aux personnes handicapées et au public en général pour vraiment diffuser toute information utile sur les principaux problèmes rencontrés par les handicapés, soit mentaux, soit sensoriels, soit physiques.



(Photo La Tribune par Gerald Prince)

Une quarantaine de personnes, dont plusieurs handicapées, ont participé à un grand jeu social à Drummondville, jeu qui vise à distraire les participants et aussi à les informer sur les problèmes rencontrés par la personne handicapée.

Accusé de viol à 18 ans

DRUMMONDVILLE — Un jeune homme de 18 ans, dont l'identité n'a pas été divulguée, a été cité devant la Cour des Sessions de la paix hier à Drummondville pour être accusé d'un viol particulièrement odieux survenu pendant la fin de semaine de l'Halloween.

L'incident s'était produit en pleine rue dans le quartier Ste-Thérèse vers 2 heures 30 dimanche matin le 31 octobre. Le présumé violeur, déguisé en Pierrot, se déplaçait à pied et se serait présenté à sa victime qui passait à bicyclette.

Le présumé violeur aurait traîné sa victime jusque dans le stationnement de la Dominion Textile, rue des Ecoles, pour y assouvir ses instincts. La jeune fille a dû être conduite, assez sérieusement blessée au cours du sauvagement attentat, à l'hôpital Ste-Croix.

Le suspect, qui a été relâché après sa comparution d'hier, n'est cependant pas soupçonné de l'autre viol commis dans le même quartier une semaine plus tôt, ni de celui qui s'est produit l'été dernier, même si les manières de procéder se ressemblaient.

Chronique municipale

Amélioration de la signalisation

WARWICK (DG) — Les membres du conseil de Warwick ont résolu unanimement d'autoriser la pose de deux panneaux de signalisation au coin des rues St-Louis et de l'Hôtel de Ville.

Par ailleurs, à la suite d'une résolution présentée par le conseiller Richard Coté le conseil a autorisé l'Hydro Québec à poser une lumière de rue dans les environs du 4 de la rue Boulanger.

Nomination d'un chef pompier

M. Donat Paré a remis sa démission à titre de chef-pompier volontaire de Warwick. Suite à ce départ le conseil a procédé à la nomination de M. Claude Poisson, comme chef pompier.

De plus, M. Bertrand Lambert a été nommé secrétaire du département

Elections municipales

DRUMMONDVILLE — Il reste un an avant les élections municipales de Drummondville et déjà les rumeurs se promènent, parfois confirmées par les principaux responsables. Ainsi le conseiller Edward Teddy St-Pierre a mentionné son intention de ne plus revenir sur les rangs. Par ailleurs, M. Jacques Dion, fondateur du Regroupement des Citoyens de Drummondville, a fait savoir pour sa part qu'il n'a pas l'intention de faire campagne, mais seulement de rester un observateur de la scène municipale.

Rencontre très spéciale

La MRC Drummond tiendra une assemblée très spéciale pour deux raisons ces prochains jours. En premier, parce que les sujets discutés, le schéma d'aménagement et le contrôle

des incendies tandis que M. Gilles Pinaud était reconnu comme pompier volontaire.

Fabrication d'une saleuse

Le conseil a résolu unanimement à la suite d'une proposition du conseiller René Provencher secondé par M. André Leclerc d'autoriser Soudure André Picard, à fabriquer une saleuse au coût de 3,091,248 pour les besoins de la voirie municipale.

Prévisions OMH

Après avoir autorisé le versement de la somme de 1,800 \$ pour combler le déficit de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) le conseil de Warwick acceptait unanimement les prévisions budgétaires de l'OMH pour le prochain exercice financier. Le déficit prévu pour l'an prochain est de 64,530\$. A noter que ce déficit est comblé par les revenus de taxation perçus par la municipalité de Warwick.

A brûle pourpoint

interimaires, sont de grande actualité et en second, parce que l'assemblée se déroulera dans le cadre enchanteur du Moulin Blanche dans le rang Porter à Ulverton.

Que Noël soit pour vous un jour de joie, et que l'année 1983 en soit une de bonheur et de prospérité!

FOURRURES L. BOISVERT INC.

Vente de manteaux et remodelage

ARTHABASKA
2, rue Girouard
G6P 5S4

357-2211



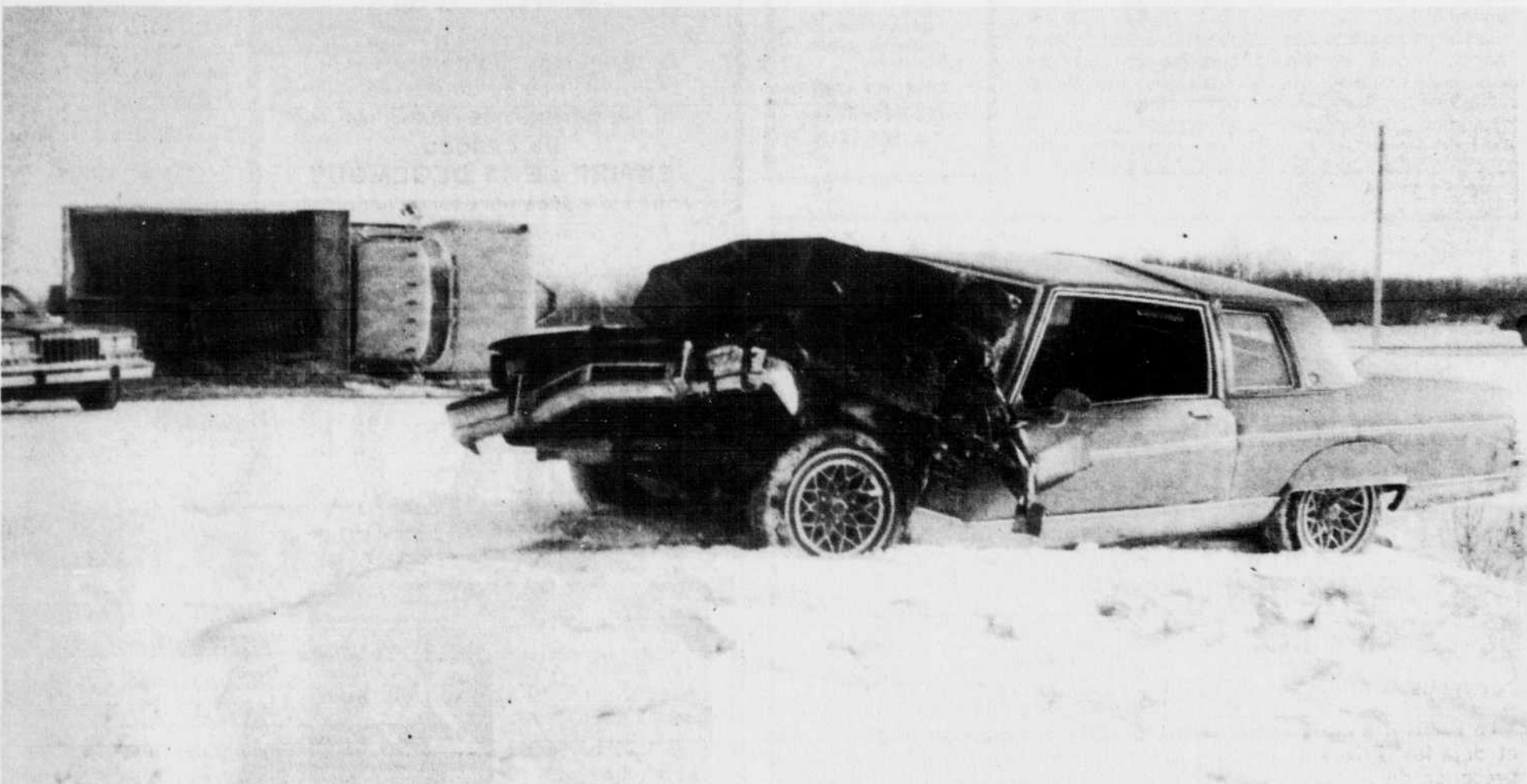
Nos meilleurs vœux
à tous nos clients et amis!

TOUPIN TEXACO SERVICE

Réparation générale - Pneus
Batteries - Accessoires

726, Champlain, Disraeli, G0N 1E0.

Tél: 449-2850



(Photo La Tribune par Gerald Prince)

Un blessé

A la suite d'une violente collision entre une auto et un camion de la voirie, une personne a été légèrement blessée hier matin sur l'autoroute 20 à la hauteur de St-Germain. L'auto a été lourdement endom-

magée et le camion, contenant plusieurs tonnes de sel et d'abrasifs, s'est renversé sur le côté.

Les enseignants des Bois-Francs déçus de l'attitude de Baril



Jacques Baril

VICTORIAVILLE (DG) — Les enseignants des Bois-Francs sont d'avis que dans le présent dossier des négociations, le député d'Arthabaska a une attitude aussi méprisante que son chef René Lévesque.

Plus encore, M. Baril a déclaré aux représentants des Enseignants des Bois-Francs qu'il n'aurait pas été aussi patient. Dans les mêmes circonstances, le député d'Arthabaska a dit qu'il aurait décrété les conventions collectives le 30 juin dernier.

C'est ce qui ressort de la rencontre entre les représentants du syndicat des Enseignants des Bois-Francs (EBF) et le député péquiste d'Arthabaska.

Cette rencontre, de préciser le président des EBF, M. Serge Lévesque,

avait pour but d'exposer au député d'Arthabaska les derniers compromis adoptés par les enseignants en vue d'en arriver à un règlement négocié satisfaisant, à savoir le gel de leur salaire en échange du statu quo sur les autres conditions de travail.

Très décevante

Cette rencontre s'est avérée très décevante selon le président des EBF. Le député Baril aurait exprimé clairement son accord avec la loi 70, avec l'augmentation de la tâche des enseignants et avec les coupures de 8,000 postes dans le réseau primaire-secondaire.

Le député d'Arthabaska est apparu à notre délégation, de nous mention-

ner le président des EBF, à l'image du chef René Lévesque; c'est-à-dire méprisant à l'égard du processus normal des négociations et décidé à régler d'autorité le dossier du renouvellement des conventions collectives dans le secteur public.

Nous n'avons pu faire autrement, de conclure M. Serge Lévesque, que de rappeler au député d'Arthabaska que les enseignants des Bois-Francs avaient voté à la Régionale et dans les quatre commissions scolaires locales en faveur de la grève générale, dans une proportion de 79%. Nous lui avons rappelé que ce serait lui, avec les autres députés du Parti québécois, qui décideraient du déclenchement de la grève, si ceux-ci persistent à tout vouloir régler par décrets ou lois spéciales plutôt que par la négociation.

la tribune — le québec



L'enquête sur la police de Trois-Rivières

Les audiences de la Commission de police du Québec sur la police de Trois-Rivières qui se tenaient à Nicolet attirent tous les jours une foule de curieux et de Trifluviens.

La Commission de police à Trois Rivières: 'laisser-aller administratif'

TROIS-RIVIERES (PC) — La 11e journée des audiences publiques de la Commission de police a porté, jeudi, sur ce qui semble du laisser-aller administratif.

On s'est penché sur un cas d'enquête survenue en août 1980 alors que la police a retrouvé dans un sac de poubelle deux violons dont un qu'on a cru être un "Stradivarius".

Les deux instruments ont été apportés dans une case fermée à clef. Le lendemain, ils se sont retrouvés sur le bureau de l'inspecteur Rouette, sans autre forme de contrôle.

Ils y sont demeurés quelques jours jusqu'à ce qu'on vienne les ré-

clamer. Ils n'ont pas été conservés à la fameuse salle des exhibits, ni consignés dans registre comme l'exige la procédure.

Le sergent-détective Guy Poisson a été chargé de mener l'enquête dans cette affaire. Il se souvient que l'inspecteur Rouette a fait paraître une petite annonce dans "Le Nouvelliste", de Trois-Rivières, et que c'est ainsi que les propriétaires sont venus réclamer leur bien.

Il a entrevu deux jeunes filles examinant les violons dans le bureau de son supérieur. Il en a déduit que le dossier était clos.

Incomplet

Son rapport d'enquête ne mentionne pas le nom des propriétaires ni l'aventure qui a conduit au vol du violon et à sa remise. Son rapport d'enquête n'est pas plus complet.

Les étiquettes apposées aux violons à leur arrivée au poste ne figurent pas davantage dans le dossier, ce qui aurait permis de savoir que les pièces ont été restituées à leur propriétaire.

De son côté, l'inspecteur Rouette a produit un autre rapport fait sur ce même incident où de plus amples informations sont notifiées dont le nom des propriétaires à qui les violons ont été remis. Ce rapport était conservé, dit-il, dans les archives de la police.

On a donc été mis en présence de deux rapports sur un même incident faits par deux policiers différents. Selon l'inspecteur Rouette, il s'agit là d'une confusion.

Par ailleurs, l'Association des policiers-pompiers de Trois-Rivières a déposé hier après-midi des griefs

demandant la réinstallation dans leurs fonctions de l'agent René Laroche et du détective Lawrence Buckley.

Les deux policiers ont été congédiés la semaine dernière à la suite des révélations compromettantes faites aux audiences publiques de la Commission.

Dans le cas de l'agent Laroche, l'association affirme que la sanction dont il a été frappé est disproportionnée par rapport aux reproches faits.

Dans celui du détective Buckley, associé à

une affaire d'extorsion, le syndicat allègue qu'aucune accusation n'a été portée contre lui.

Coup d'oeil... sur le Québec

Oxfam: Bill Yates au Québec

MONTREAL (PC) — Bill Yates, directeur des campagnes et des programmes d'éducation d'Oxfam-Grande-Bretagne, vient d'effectuer un séjour de 10 jours au Québec pour faire mûrir la campagne de souscription annuelle d'Oxfam-Québec, qui doit recueillir d'ici le 15 décembre \$650,000.

Britannique s'exprimant dans un français impeccable, M. Yates est venu expliquer le rôle d'Oxfam dans les pays du Tiers-Monde. "On porte notre aide là où on a besoin de nous", a-t-il déclaré dans une entrevue dans les bureaux de La Presse Canadienne.

Médicaments: la gratuité restera

QUEBEC (PC) — Il n'est pas question d'enlever la gratuité des médicaments aux gens âgés de 65 ans et plus, a affirmé hier à l'Assemblée nationale le ministre des Affaires sociales Pierre-marc Johnson.

Répondant en Chambre aux questions du député de L'Acadie Mme Thérèse Lavoie-Roux, M. Johnson a indiqué que son ministère procédera à une importante opération de rationalisation des dépenses.

Gaz naturel à Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES (PC) — La journée du 9 décembre 1982 marquera une étape importante dans le développement économique de Trois-Rivières et sa région immédiate avec l'ouverture officielle du réseau de distribution de Gaz Inter-Cité.

Plusieurs personnalités ont participé à cette inauguration qui consistait en l'ouverture de la valve à l'usine de pompage près le pont Laviolette, en présence des ministres Jean Chretien et Yves Duhaime, respectivement titulaire du ministère de l'Energie et Ressources à Ottawa et à Québec.

Sociétés d'entraide: crédit d'impôt

ALMA (PC) — La Fédération des sociétés d'entraide économique annonce que ses 175,000 actionnaires pourront profiter de crédits d'impôts d'un total appro-

ximatif de 30 millions \$ pour 1982. Ces crédits d'impôts seront obtenus grâce à l'inscription des investissements au Régime d'épargne-actions (REA).

Salaire des députés québécois indexé?

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Le jour même où le gouvernement a imposé des conditions de travail à ses 300,000 travailleurs, il annonçait son intention d'indexer le salaire des députés à compter du premier janvier 1984.

Le leader parlementaire du gouvernement, le ministre Jean-François Bertrand, a déposé hier un nouveau projet de la loi de l'Assemblée nationale comprenant

les chapitres sur les salaires et la pension des députés.

Le salaire actuel des députés de l'Assemblée nationale est de \$42,596 dont une tranche de \$7,500 n'est pas soumise à l'impôt.

Ce salaire sera haussé à \$44,702 le premier avril 1983, soit une augmentation de \$2,106. La tranche de \$7,500 demeure non-imposable.

A compter de janvier 1984, le salaire du dé-

puté sera indexé selon une formule très complexe basée sur la hausse de l'indice des prix à la consommation selon les données de Statistique-Canada.

Un adjoint du ministre Bertrand, M. Mathieu Proulx, a expliqué que si les prévisions économiques du Conference Board se révélaient exactes pour l'année 1983, les députés toucheraient une hausse de traitement de 8 pour cent en 1984.

Révision en profondeur du crédit agricole en 1983

— Garon

QUEBEC (PC) — L'année 1983 sera celle de la révision en profondeur du crédit agricole, a déclaré hier le ministre de l'Agriculture Jean Garon, au congrès annuel de l'Union des producteurs agricoles.

Cette révision sera précédée par la publication au début de l'année d'un volume sur le crédit agricole qui aura été rédigé après consultation avec les principaux intervenants du monde agro-alimentaire.

Cette publication aura pour but de préparer une conférence socio-économique sur le crédit agricole, qui permettra de tenir un débat de fond sur le sujet.

"Pas dans une perspective d'une cour de miracles, mais dans une perspective de regarder et d'évaluer les besoins", a dit M. Garon.

A ce sommet économique, on ten-

tera d'évaluer de quel crédit a besoin un producteur de bœuf et un producteur de volailles, a expliqué le ministre qui croit que, par les temps que nous traversons, c'est là une des questions les plus urgentes.

Le ministre a aussi averti les producteurs de lait qu'il ne faut plus au Québec qu'un seul organisme de direction dans le domaine du lait. "Un organisme, pas deux", a-t-il dit.

"La concertation dans l'industrie laitière est nécessaire et elle devra se faire dans des délais très courts..."

"Ce que ça prend au Québec, et ce de façon urgente, c'est un système de gestion des approvisionnements en mesure de diriger le lait là où on peut en faire la meilleure utilisation, tant au point de vue prix au producteur qu'à celui du potentiel de mise en marché."

Pensions

Le projet de loi du ministre Bertrand propose également un nouveau plan de pension pour les anciens députés.

discus ERRATUM

dans notre annonce du 9 décembre, parue en page C-1 de La Tribune.

On aurait dû lire:

Le coupon de certificat de cadeau

EXPIRE LE 11 DECEMBRE

et non le 4 décembre tel qu'annoncé.

Nous prions nos clients de nous en excuser.

COMMENT? VOUS N'AVIEZ PAS PRÉVU PASSER LES FÊTES À L'HÔTEL LE CONCORDE DE QUÉBEC!

L'hôtel Loews Le Concorde sur Grande-Allée, les Champs-Élysées de la ville de Québec.

Nos chambres sont spacieuses... Et l'Astral est le seul restaurant-bar rotatif en ville à dominer la capitale de sa hauteur. Le Cabaret Disco est l'une des étoiles les plus scintillantes de la vie nocturne de Québec.

Mais il y a plus! Il y a le point de vue unique que vous avez du fleuve Saint-Laurent et des Plaines d'Abraham! Il y a, juste à quelques pas,

29,50\$
tous les jours du 17 décembre 1982 au 9 janvier 1983
Par personne chaque nuit en occupation double
Stationnement inclus.

juste à quelques minutes... les rues et boutiques au cachet particulier du Vieux-Québec!

Et dire que vous n'aviez pas prévu passer les Fêtes à l'hôtel Le Concorde de Québec...

Pour faire des réservations, communiquez avec LRI Inc. (Loews Representation International) en composant 800-268-7106 (au Québec); ou appelez l'agent de voyages le plus près de vous; ou appelez Loews Le Concorde directement au numéro (418) 647-2222.

Tarif également valable pour toutes les fins de semaine jusqu'au 30 avril 1983. Sauf du 4 au 13 février.

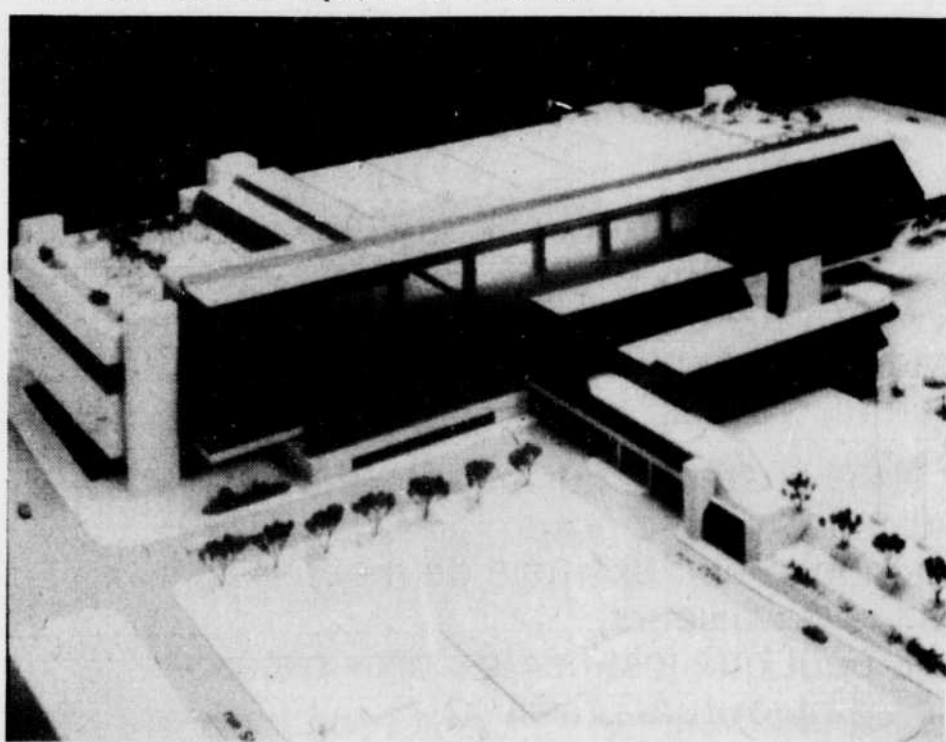


À L'INTÉRIEUR, ON A VU À TOUT!
À L'EXTÉRIEUR, ON A VUE SUR TOUT!



Mystérieux incendie

Les policiers fouillent toujours les ruines du local des Hell's Angels à Sorel pour tenter de déterminer la cause de l'incendie. La ville a demandé l'aide de Québec pour combattre le crime organisé.



Nouveau Palais des congrès

Le Palais des congrès de Montréal ouvrira ses portes le 27 mai 1983 et déjà les dirigeants de La Société sont en mesure de confirmer la présence de 14 congrès, 5 expositions commerciales, 4 salons publics et 13 événements divers. La nouvelle a été annoncée, hier, dans la métropole, par le directeur général de la Société du Palais des congrès de Montréal, M. Roger Privé, qui a indiqué que ces réservations représentent un taux d'occupation de 17,6 jours par mois. "Quant aux dépenses directes des congressistes, a-t-il ajouté, elles seront de l'ordre de \$13,3 millions."

Les visites à la tribune

LE CEGEP DE SHERBROOKE

Le journal la Tribune avait, ces jours derniers, le plaisir d'accueillir une quinzaine d'étudiants (filles et garçons) du Cegep de Sherbrooke, pour une visite des lieux. Quelques-uns s'intéressent, ci-contre, aux entrées des textes dans les écrans cathodiques. Les explications leur sont fournies par le chef des nouvelles M. Christian Bellavance.



Relance de l'emploi: Ottawa déterminé à aller seul de l'avant si Québec ne suit pas

OTTAWA (PC) — S'il ne peut s'entendre avant les Fêtes avec Québec quant aux modalités d'application de son programme de relance de l'emploi, le gouvernement fédéral est déterminé à aller de l'avant seul dès le début de janvier.

C'est ce qu'a indiqué hier, à sa sortie des Communautés, le ministre fédéral de l'Emploi, Lloyd Axworthy, se défendant bien toutefois de vouloir lancer un ultimatum au gouvernement du Québec alors que les discussions sont toujours en cours sur ce programme qui devrait diriger \$170 millions vers le Québec et créer environ 20.000 emplois.

"Nous espérons qu'un accord sera possible dans les prochaines semaines. Cependant si nous ne pouvons l'obtenir, nous débiterons de notre côté en janvier tout en poursuivant les négociations avec Québec", a dit M. Axworthy rappelant que le programme devait durer 18 mois.

Sans attendre

Lancé lors de la déclaration sur l'économie du ministre des Finances Marc Lalonde, le programme de relance de l'emploi, "RELAIS" est destiné à réintégrer au marché du travail des chômeurs qui, ayant épuisé leurs

prestations d'assurance-chômage, se trouvent confinés à l'aide sociale. Tout récemment M. Lalonde lançait qu'Ottawa "n'attendrait pas indéfiniment" Québec pour ce programme.

Ottawa demande aux provinces de contribuer financièrement à ce programme vers lequel il a alloué \$500 millions pour l'ensemble du pays, dont 34 pour cent, au Québec.

De l'avis fédéral deux points sont encore source de désaccord entre Ottawa et Québec. Les deux parties ne s'entendent pas sur qui, des centres fédéraux ou provinciaux de main-d'œuvre, tiendra le haut du pavé pour l'aide aux chômeurs.

En outre, Québec refuse toujours le principe qu'Ottawa puisse verser directement des subventions aux municipalités, palier de gouvernement de juridiction provinciale.

"Nous n'avons pas encore pu nous entendre et avoir un accord pour dépenser au moins une partie de l'argent", a soutenu M. Axworthy.

340 millions \$ de taxes "détournés" par les raffineurs de pétrole

OTTAWA (PC) — L'Agence de surveillance de l'industrie pétrolière a révélé, jeudi, que les raffineurs ont perçu des consommateurs des taxes de \$340 millions, l'an dernier, qu'ils n'ont pas eu à remettre au gouvernement fédéral.

Cela s'est produit au cours des premiers mois de 1981, alors que les raffineurs ont perçu sur l'essence et le mazout l'augmentation de la taxe sur le brut accumulé l'année précédente.

Cette taxe, basée sur la quantité de pétrole reçue à la raffinerie, sert à compenser les importations de pétrole étranger dans l'Est du pays.

Les raffineurs, prévoyant la hausse de la taxe et anticipant une forte demande pour l'hiver, ont accumulé des réserves au cours des deux derniers mois de 1980.

La taxe versée par les raffineurs sur ces réserves n'a été que de \$2.55 le baril. Le 1er janvier 1981, cependant, la taxe montait à \$5 le baril et les raffineurs pouvaient écouler leurs réserves en percevant l'augmentation.

Profit

Dans le rapport de l'Agence au ministère de l'Énergie, on signale que ces 340 millions sont considérés comme un profit après impôt, mais qu'une partie de cette somme a servi à acheter le pétrole à un prix supérieur à la tête du puits à partir du 1er janvier.

Le coût est passé comme étant l'intérêt d'argent emprunté pour acheter le brut plus cher.

Une telle situation ne s'est pas présentée cette année, parce que la taxe de compensation est demeurée la même. Cette taxe va baisser l'an prochain, à cause d'un surplus de \$500 millions dans le programme de compensation.

L'an prochain, le gouvernement

croit donc que l'essence et le mazout vont monter de seulement deux cents le litre (au lieu des six cents prévus), à cause de la diminution de la taxe de compensation et d'une hausse moins forte des prix du pétrole canadien causée par des prix mondiaux à la baisse.

Commissions d'enquête: dépenses records de 10.1 millions \$ cette année

MONTREAL (PC) — Les dépenses effectuées par le chef du gouvernement du Canada Pierre Elliott Trudeau pour financer les nombreuses commissions d'enquête instituées par lui ont atteint cette année un record inégalé de \$10.1 millions.

Les mêmes dépenses n'atteignaient pas \$5 millions pour chacune des deux années précédentes.

Les comptes publics du gouvernement fédéral pour l'année 1981-82, qui viennent d'être publiés, révèlent qu'en regard de crédits de \$9.3 millions, le conseil privé (le ministère du premier ministre) a dépensé cette année près de \$1 million de plus que prévu pour les commissions d'enquête.

Royales ou non, les commissions instituées par le premier ministre coûtaient \$5.5 millions en 1978, \$6.2 millions en 1979, \$4 millions en 1980, \$4.5 millions en 1981 et \$10.1 millions cette année.

Ainsi, la commission Kent sur la concentration de la presse, instituée en septembre 1980 après la disparition de deux quotidiens de Southam Inc. et de Thomson Newspapers Ltd, a remis son rapport moins d'un an plus tard, le 1er juillet 1981. Au 31 mars dernier, cette commission avait coûté aux contribuables la jolie somme de \$3,7,538.

Itinérantes

Souvent les commissions d'enquête sont itinérantes. Elles voyagent à travers les régions canadiennes, comme la commission Pepin-Robarts sur l'unité canadienne.

La commission Kent accuse des frais de déplacement de \$343,166, mais elle a dépensé rien de moins que \$2 millions pour des services professionnels.

La commission MacDonald sur certaines activités de la GRC fut certes l'une des plus coûteuses de l'histoire: elle a duré quatre ans et coûté plus de \$8 millions.

La commission Pepin-Robarts sur l'unité canadienne, qui n'a pas eu de suites, avait duré deux ans et coûté \$4.3 millions.

La commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité au sein du gouvernement fédéral, présidée par M. Alan Lambert, avait duré trois ans et coûté près de \$3 millions.

Une femme candidate à la présidence du PC

TORONTO (PC) — A Toronto, Sarah Band, dernier candidat en lice pour la présidence du



Sarah Band

Parti conservateur fédéral, a affirmé qu'elle ne se prononcera pas, personnellement, pour ou contre le leadership de M. Clark.

Mme Band a annoncé hier qu'elle offrirait sa candidature pour succéder à Peter Blaikie qui prend sa retraite après avoir occupé durant deux ans ce poste pourvu de revenus annuels de \$60,000.

Agée de 34 ans, Mme Band est la cinquième personne à annoncer sa candidature à ce poste qui sera pourvu le mois prochain, lors d'une réunion à Winnipeg.

Le député Jean-Robert Gauthier expulsé

OTTAWA (PC) — L'opposition du député libéral d'Ottawa-Vanier, M. Jean-Robert Gauthier, au projet fédéral de limiter à six et cinq pour cent les augmentations des pensions de vieillesse des fonctionnaires lui a valu hier son expulsion du comité des Communautés sur les prévisions budgétaires qu'il présidait depuis plus de deux ans.

"C'est pas tout à fait de la démocratie", a lancé à l'issue de la réunion, ajournée en catastrophe, le député Gauthier, ajoutant qu'il avait tout fait pour permettre au gouvernement de régler de façon moins dramatique le litige.

"J'ai fait connaître depuis plus de trois semaines au ministre Pinard, leader en Chambre du gouvernement, mon intention de démissionner de la présidence du comité", a fait valoir M. Gauthier, précisant toutefois qu'il pensait pouvoir continuer son travail comme membre, ce que n'a pas accepté M. Pinard. "Ca me choque pas mal de ne plus être membre du comité", a dit le député dégoûté.

Pas d'augmentation des exemptions fiscales

OTTAWA (PC) — Le premier ministre et le titulaire aux Finances ont été invités à s'expliquer, vendredi aux Communautés, sur quelques-unes des mesures fiscales proposées par le gouvernement.

Le ministre des Finances Marc Lalonde a écarté la possibilité d'une augmentation des exemptions fiscales pour la recherche et le développement des compagnies, alléguant que le régime actuel était le plus généreux au monde.

S'adressant au député conservateur de Northumberland George

Hees, le ministre a soutenu que les encouragements fiscaux en vigueur permettaient aux compagnies de ne verser que 20 cents sur chaque dollar investi en recherche et développement, Ottawa payant l'autre 80 cents. "C'est un très bon marché" de s'exclamer le ministre.

LOUEZ DE TOUT

569-9548

LOCATION

MARTINEAU

Reparation de tondeuses,

et souffleurs

Laveuse à vapeur pour tapis

2456 ouest, rue King

77332



FÉDÉRATION DE L'INFORMATIQUE DU QUÉBEC
SECTION DE L'ESTRIE

organise une

EXPOSITION SUR LES MICRO-ORDINATEURS

MARDI LE 14 DECEMBRE
A 22.30 HEURES

à l'HOTEL LE BARON,
3200, King ouest, Sherbrooke

Entrée: un dollar pour les étudiants et deux dollars pour les adultes.

Bienvenue à tous!

55066x

Le décret, c'est l'outil des dictatures

On dit **NON** au décret qui bafoue nos droits,
...qui renie les ententes signées,
...qui viole de façon flagrante les principes du Code du travail.

On dit **NON** au décret qui menace de tuer le syndicalisme chez nous,
...qui donne le pire exemple de mépris envers les travailleurs,
...qui ne peut que justifier les pires excès chez les employeurs privés.

On dit **NON** à l'entêtement du Gouvernement...qui sait sa loi 70 et son décret aussi stupides l'un que l'autre, mais qui n'a pas voulu discuter raisonnablement pour ne pas perdre la face.

...qui prétend récupérer de force 600 \$ millions alors que les offres syndicales lui auraient permis de faire beaucoup mieux à moyen terme.

...qui va nous "couper" de près de 20% pendant les trois pires mois d'hiver, et nous laisser ensuite avec une rémunération moyenne moindre que celle de l'an passé; ...mais ce même Gouvernement laissera intacte la rémunération actuelle des ministres et députés et l'augmentera même, à partir d'avril. Sans parler du régime de pension, où il y a aussi deux poids, deux mesures.

Non! On 'se laissera pas manger la laine sur le dos sans dire un mot! Non, mon cher René!



SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC.